

Guide de la FFESSM pour le développement durable 2011

“Pour des activités subaquatiques responsables”



Le plaisir est sous l'eau !

Fédération française d'études et de sports sous-marins

Préface



Chantal Jouanno,
Ministre des Sports

Les océans recouvrent plus de 70% de la surface du globe et leurs profondeurs insondables n'ont jamais cessé de fasciner les hommes, au point de les imaginer peuplés de créatures mythiques et merveilleuses. Les conquêtes récentes de ces espaces inexplorés nous ont montré que le monde sous-marin regorge en effet de vie, sous ses formes les plus diverses et même aux profondeurs les plus extrêmes.

Aujourd'hui, le monde sous-marin attire de nombreux sportifs qui partent à la découverte de sa beauté envoûtante. Les activités sportives en milieu subaquatique sont l'occasion de vivre des moments uniques, dans un milieu naturel encore sauvage et d'une incroyable richesse biologique.

La biodiversité sous-marine est cependant soumise à des pressions croissantes, qui peuvent menacer sa survie. Tous, nous devons donc être respectueux de ce milieu naturel, lorsque nous entrons en contact avec ces écosystèmes aux équilibres fragiles. Je sais que la FFESSM encourage une pratique de plongée responsable et respectueuse de l'environnement. Je tiens par conséquent à saluer tous les licenciés et les clubs affiliés à la fédération qui travaillent concrètement à la préservation et à la connaissance de la biodiversité subaquatique. Ce guide illustre leur engagement et leur détermination à œuvrer pour une pratique sportive durable.

Continuez dans cette voie. La découverte des fonds marins est une grande aventure, qui n'a pas fini de nous émerveiller !



Jean-Louis Blanchard,
Président de la Fédération française d'études et de sports sous-marins

Les activités proposées par la FFESSM permettent de conjuguer tout à la fois le développement de la performance technique et sportive, la découverte du milieu et la sécurité. En témoignent les 250 000 personnes qui chaque année viennent découvrir ou acquérir des qualifications au sein de nos 2100 clubs associatifs et 300 structures commerciales agréées.

Nous ne pouvons cependant concevoir le développement de nos activités sans concilier évolution des pratiques et fragilité du milieu naturel. Au premier rang de nos actions, la préservation du milieu, par l'apprentissage des techniques et comportements limitant les interférences, est présente dans tous les contenus de formation.

"Plongeurs naturalistes" ou "Sentinelles bleues", la participation des pratiquants à la connaissance des habitats naturels, de la faune ou de la flore subaquatiques prend des formes multiples et trouve une actualité qui fait écho aux préoccupations de protection de la biodiversité, de la qualité de l'eau ou de changement climatique.

Enfin, alors que l'usage de l'espace ou des ressources maritimes est convoité, la FFESSM se veut partie prenante d'une gestion concertée et coordonnée de la mer, des lacs et des rivières. C'est dans ces conditions que, dans le prolongement du Grenelle de la mer, elle tisse des relations autour de la gestion des aires marines protégées, des sites Natura 2000, des éoliennes en mer ou des récifs artificiels.

Sommaire

La FFESSM et le développement durable Objectifs et actions.....4

- Pourquoi ce guide ?.....4

Objectif n°1 Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures.....7

- Action FFESSM : formation des plongeurs à la préservation de l'environnement.....8
- Action FFESSM : sensibilisation aux bonnes pratiques subaquatiques : les éco-gestes du plongeur10
- Action FFESSM : engagements pour une pêche sous-marine responsable.....12
- Action FFESSM : aménagements et équipements des sites de plongée14

Objectif n°2 Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique15

- Action FFESSM : formation aux écosystèmes subaquatiques16
- Action FFESSM : plaquettes immergeables d'identification de la flore et de la faune subaquatiques.....17
- Action FFESSM : animation d'un outil collaboratif d'identification de la faune et la flore subaquatiques - DORIS...19
- Action FFESSM : animation d'un réseau de plongeurs « sentinelles bleues » sur la façade méditerranéenne.....21
- Action FFESSM : mise en place d'un réseau d'observateurs en plongée (Rop) : opération "20 000 yeux sous les mers"23
- Action FFESSM : contributions au suivi d'espèces.....24
- Action FFESSM : diffusion des connaissances environnementales : colloques, conférences et éditions.....26
- Action FFESSM : partenariats scientifiques et universitaires.....28
- Action FFESSM : soutien aux actions sur les espèces en danger.....29

Objectif n°3 Sensibiliser et mobiliser le public à la richesse et à la fragilité du milieu subaquatique31

- Action FFESSM : structuration et promotion de la randonnée subaquatique32
- Action FFESSM : participation à des manifestations grand public.....35
- Action FFESSM : sensibilisation des enfants et des jeunes.....38
- Action FFESSM : mise en place d'outils d'information et de sensibilisation du public.....40

Objectif n°4 Participer à la concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique41

- Action FFESSM : parcs naturels marins.....43
- Action FFESSM : éoliennes en mer.....46
- Action FFESSM : Natura 200048
- Action FFESSM : l'initiative française pour les récifs coralliens.....54

Objectif n°5 Promouvoir l'économie des ressources : eau, matériels, déchets, énergie57

- Action FFESSM : manifestations éco-responsables59
- Action FFESSM : le bilan carbone.....61
- Ressources générales63

Remerciements 65

La FFESSM et le développement durable : objectifs et actions



La FFESSM a pour objet dans ses statuts « *de favoriser par tous les moyens appropriés sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection de l'environnement, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques ou connexes (...)* ».

La FFESSM est agréée par le ministère chargé des Sports et délégataire de l'État. Elle assure une mission de service public. C'est à ce titre, un acteur central du milieu sous-marin et elle entend occuper dans ce cadre un rôle de premier plan.

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a mis en avant une charte du sport pour le développement durable en mobilisant l'ensemble du mouvement sportif autour d'un certain nombre d'objectifs constituant autant d'engagements pour un sport et une société écologiquement, socialement et économiquement responsables et durables. La FFESSM s'y est associée et engagée pleinement en 2009.

La FFESSM, dès la nouvelle olympiade fin mars 2009, s'est intégrée au dispositif « Grenelle de la mer » pour réfléchir à l'avenir de la mer et proposer des opérations de sensibilisation et de veille.

En juin 2009, elle a été force de proposition sur un certain nombre d'objectifs en matière de préservation des écosystèmes sous-marins, en matière de connaissance et de surveillance de ces écosystèmes, et en matière de sensibilisation et d'éducation du grand public. Certaines de ces propositions ont été reprises dans le « Livre bleu du Grenelle de la mer ». Elle a été alors en tant que personne qualifiée, pleinement intégrée dans les COMOP (Comités opérationnels) de ce Grenelle, en particulier dans celui portant sur les questions de « Sensibilisation, éducation et communication ». Ceci fera dire en juillet 2010 par le ministre en charge du Développement Durable que « grâce à la FFESSM, le Grenelle de la mer a regardé sous la mer... ».

Enfin elle adhère à la Stratégie nationale de développement durable du sport, adoptée le 3 mai 2011 par le ministère des Sports et qui engage dans l'action l'ensemble des acteurs du sport. La FFESSM, à travers la convention d'objectifs avec le ministère des Sports, ses clubs et comités dans le cadre des aides du CNDS, sont mobilisés pour un développement durable du sport.

Ce guide est de fait un prolongement logique de cette action et se veut utile à chaque échelon fédéral, qu'il soit individuel, club, département ou région pour :

- Aider les clubs et licenciés à se situer et à s'investir pour le développement durable, en diffusant des méthodes, des ressources, des outils et dispositifs.
- Que les actions et savoir-faire de la FFESSM soient mieux connus, identifiés et soutenus par les acteurs institutionnels.

La FFESSM et le développement durable : objectifs et actions

Le développement durable est un concept qui vise à concilier le développement économique, le social et l'environnement. Présent dès les années soixante-dix, il ne s'est véritablement développé dans toutes les politiques publiques qu'à partir des années quatre-vingt-dix, et est aujourd'hui décliné dans la plupart des actions conduites.

Les **associations sportives** ne pouvaient être étrangères à ce phénomène. Dans le prolongement de l'Agenda 21 du mouvement sportif français, le CNOSE a mobilisé le sport en 2009, autour de huit grands objectifs rattachés autour du développement durable (voir plus loin). En 2011, s'était au tour du ministère des Sports de construire et diffuser « la Stratégie nationale de développement durable du sport » autour de 12 priorités et de 229 leviers d'actions.

Si l'action sociale et l'action économique sont des thèmes sur lesquels les associations sportives sont reconnues, elles ne le sont pas toujours sur les questions environnementales, au risque d'être mises à l'écart des décisions ou des projets qui se développent.

Dans ce contexte, nous ne pouvons plus aujourd'hui penser le développement de nos activités sans concevoir la nécessité de préserver les écosystèmes subaquatiques. Il en va de notre responsabilité citoyenne, car l'espace subaquatique constitue le principal réservoir de biodiversité de la planète. La communauté FFESSM, à travers les nombreux pratiquants qu'elle rassemble, en est l'observatrice la plus importante en France. Nous avons donc une position, sinon une responsabilité, de premier ordre, pour porter le témoignage de ses caractéristiques, ses évolutions, pollutions ou dégradations.

Nous sommes des « sentinelles bleues ». Ce terme a été créé en 2009 par la FFESSM pour marquer l'implication des licenciés et des clubs dans l'observation, la veille, l'alerte sur le milieu sous-marin et symboliser les actions éco-citoyennes en ce domaine.

Elle a décidé en 2009 de placer le développement durable au cœur de son programme de travail, en réponse aux préoccupations citoyennes et institutionnelles impulsées par le Grenelle de l'environnement et le Grenelle de la mer, afin que :

- Les clubs FFESSM, leurs représentants départementaux, régionaux ou nationaux soient reconnus et entendus, notamment dans les politiques de préservation des sites de pratique.
- Les licenciés de la FFESSM, essentiellement motivés par la découverte du milieu naturel, intègrent complètement la préservation de ce milieu dans leurs comportements, en réponse aux préoccupations d'aujourd'hui.

L'enjeu est de pouvoir continuer à assurer le développement de nos activités en milieu naturel en conciliant évolution des pratiques et fragilités du milieu.

Il ne s'agit cependant pas de réinventer l'activité mais au contraire de :

- Valoriser et formaliser davantage les savoir-faire existants.
- Encourager et conforter les pratiques locales par des positions politiques.
- Investir les partenariats institutionnels, du local au national.

La FFESSM et le développement durable : objectifs et actions

La FFESSM dispose d'un savoir-faire environnemental

L'approche environnementale existe depuis la création de la FFESSM (1955). Elle est inscrite dans les statuts de la FFESSM, et est au **cœur de ses activités**¹ :

- Par conviction et par devoir d'exemplarité, pour encourager une pratique de plongée responsable, respectueuse du milieu, de la faune et de la flore.
- Par passion, pour la connaissance des fonds sous-marins et les richesses patrimoniales qu'ils recèlent.
- Par nécessité sociale, pour promouvoir, accompagner et répondre aux aspirations des nouveaux pratiquants.

Cette mission est déclinée en plongée en scaphandre, en plongée libre ou en randonnée, dans tous les milieux subaquatiques : lacs, carrières, eaux souterraines, rivières, mers, sur l'ensemble du territoire français, métropolitain et départements et territoires d'outre-mer compris.

Elle est encouragée par une commission spécifique, la commission environnement et biologie subaquatiques, qui a en charge d'en assurer le développement. Mais l'action de la FFESSM s'appuie aussi sur les travaux de toutes ses autres commissions, en particulier la technique, en charge d'assurer la formation de tous les plongeurs scaphandre, la photographie et la vidéo, la pêche sous-marine...

Cinq engagements

- Pour limiter l'empreinte environnementale des activités subaquatiques.
- Pour promouvoir des comportements éco-responsables.

Objectif n°1

Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures.

Objectif n°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique.

Objectif n°3

Informier, sensibiliser et mobiliser le public autour de la richesse et de la fragilité du milieu subaquatique.

Objectif n°4

Participer à la concertation pour un usage partagé de l'espace subaquatique.

Objectif n°5

Promouvoir l'économie des ressources : eau, matériels, déchets, énergie.



^{1/} Titre 1 des statuts : La FFESSM a pour objet de "favoriser par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection de l'environnement, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques ou connexes [...]".



Objectif N°1

Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures

Contexte national et européen

La France s'est engagée en 2006 dans une politique affirmée de préservation de son milieu marin avec la création de **parcs naturels marins** et de **sites Natura 2000 en mer**, afin de répondre à ses engagements internationaux et européens en matière de développement durable et de préservation des espèces, mais aussi parce que les évolutions liées aux changements climatiques et aux interactions humaines s'accroissent. Sur les lacs, rivières, carrières et gravières, cette préoccupation est identique, mais plus ancienne et peut-être moins connue.

L'État a ainsi engagé entre mars et juin 2009, dans la suite du Grenelle de l'environnement, « Le Grenelle de la mer », vaste concertation avec les usagers de la mer, signe de la nécessité croissante de mettre place de nouveaux outils et de nouveaux dialogues.

Axes de travail

La préservation de l'environnement est une nécessité au service de nos activités. Cependant, la préservation des sites ne peut pas systématiquement servir d'argument à l'interdiction de pratiquer.

Dans ce contexte il est nécessaire :

- D'adapter les pratiques et les comportements à la fragilité de chaque milieu.
- De s'impliquer dans les structures de gestion des aires protégées (parcs naturels marins, sites Natura 2000, réserves naturelles), et développer des partenariats avec les gestionnaires de ces aires protégées ;
- D'encourager les aménagements permettant de préserver les milieux naturels (accès, mouillage...).
- De défendre une conciliation des usages de l'espace subaquatique (plongée loisir et protection, plongée loisir et éoliennes, etc.), pour un développement durable de la plongée.

Objectif N°1

Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures

Action FFESSM

Formation des plongeurs à la préservation de l'environnement

Action nationale. Mise en œuvre au niveau local (clubs), départemental (CODEP) ou interrégional (CTR).



La FFESSM a introduit l'acquisition de compétences environnementales dans les formations aux aptitudes indispensables à la pratique de la plongée scaphandre (cf. Code du sport). Ces compétences sont constitutives à part entière, depuis octobre 2010, des brevets de plongeurs (niveau 1 à 3) et de guide de palanquée (niveau 4) délivrés par la FFESSM, et reconnus par le Code du sport.

Objectif : maîtriser les gestes techniques et disposer des connaissances élémentaires qui permettent au plongeur en scaphandre de découvrir dans les meilleures conditions le milieu et en évitant de le perturber.

La mesure la plus importante dans ce domaine, en termes d'impact sur les pratiquants, est la mise en place en octobre 2010, de contenus de formations « environnementaux » au sein de la formation technique des plongeurs pour les niveaux 1, 2 et 3 ainsi qu'au niveau guide de palanquée (Gp). Ces apprentissages propres à la plongée scaphandre organisés par la commission technique de la FFESSM concernent plus de 60 000 personnes chaque année, tous niveaux de pratique confondus. Des supports de formation sont en préparation tout particulièrement pour les guides de palanquée.

Ils favorisent la lisibilité de ce qui se faisait déjà et mettent en avant la volonté de la FFESSM de mieux prendre en compte l'environnement dans ses formations.

Au-delà des formations à la plongée scaphandre, ce sont aussi toutes les formations aux activités de la FFESSM qui intègrent des modules de sensibilisation à la protection du milieu naturel :

- La commission environnement et biologie subaquatiques dont c'est le rôle majeur avec des formations spécifiques de plongeurs à la biologie, et la formation de cadres-enseignants dans cette discipline.
- La commission plongée souterraine de la FFESSM : sensibilisation à l'environnement sous terre ou proche des sources.
- La commission apnée de la FFESSM a mis en place en 2007, une unité de compétence sur l'environnement, dès l'initiation. Cette action est basée sur trois points déclinables en fonction du niveau préparé : contact avec les fonds, gestion des déchets et gestion de l'eau douce. Environ 3 000 cartes de brevets sont distribuées annuellement.
- La commission audiovisuelle (photo et vidéo) a mis en place, depuis de nombreuses années, au début de tout *cursus* de formation des pratiquants de la photographie et du film subaquatiques, un cours intitulé « Respect de l'environnement » où sont développés les différents aspects, positifs ou négatifs, de l'interaction entre le plongeur photographe ou vidéaste et le milieu dans lequel il évolue.
- Enfin, la commission qui encadre la pratique de la pêche sous-marine développe depuis quelques années la notion de protection du milieu : respect des sites, connaissances des poissons et surtout les périodes de reproduction. Elle préconise aussi de pêcher des espèces au dessus des tailles réglementaires (mailles biologiques) qui correspondent à un cycle de reproduction au *minimum* .

Pour en savoir plus

- Consulter et télécharger le *Manuel de formation technique* sur site internet : www.ffessm.fr
- La commission technique nationale de la FFESSM.
- La commission nationale environnement et biologie subaquatiques.

Objectif N°1

Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures

Action FFESSM

Sensibilisation aux bonnes pratiques subaquatiques : les éco-gestes du plongeur

La FFESSM développe, promeut ou relaie auprès des clubs et licenciés plusieurs dispositifs permettant de réduire « l'empreinte environnementale » du plongeur sur le milieu naturel, à terre et sous l'eau. Ces dispositifs reprennent le plus souvent les éléments suivants :

L'organisation de la plongée

- Adapter le choix des sites au niveau technique de la plongée, aux compétences des plongeurs, à la taille du groupe.
- Choisir des modes d'ancrage et/ou de mise à l'eau des palanquées adaptés aux sites (mise en place de bouées d'amarrage).
- Être attentif à la fragilité des berges en eaux intérieures (piétinement, érosion).

Le comportement subaquatique

- Éviter les palmages violents à proximité des roches et du substrat.
- Éviter tout contact avec les fonds, roches et espèces (stabilisation du plongeur).
- Attacher son matériel (détendeur, lampe, manomètre, appareil photo...).
- Limiter les éclairages.
- Réduire les passages sous surplombs et dans les grottes : air emprisonné, frottements de robinetterie.
- Proscrire le nourrissage des poissons.
- Adopter un comportement non stressant pour les espèces : éclairage, toucher, distance, palmage.



Action nationale FFESSM

Espèces et milieux sensibles

Pour chaque espèce sensible, la FFESSM a développé une fiche sur le site DORIS <<http://doris.ffessm.fr>> indiquant quel comportement le plongeur doit adopter pour ne pas avoir vis-à-vis d'elle un impact négatif. « Les carnets du plongeur en eau douce » (à paraître, 2011), consacrent un chapitre à l'attitude éco-responsable du plongeur vis-à-vis des milieux « eau douce » particulièrement fragiles.

Charte internationale du plongeur responsable

Élaborée par l'association « Longitude 181 Nature »

Action de niveau local, départemental, régional et national

En 2002, l'association Longitude 181 Nature propose à la FFESSM d'adopter la « Charte internationale du plongeur responsable » <<http://www.longitude181.com/charte/charte-fr.html>>.

La FFESSM devient de fait le premier organisme signataire.

La charte sera éditée par la FFESSM (2003), et insérée dans les ouvrages de formation "Plongée Plaisir" N 1 à N 4, recommandés par la FFESSM, afin de sensibiliser tous les plongeurs à la préservation des sites naturels.

Chartes locales de plongée sous-marine...

Action de niveau local

Objectifs

Les chartes de plongée sous-marine incitent les clubs à une autogestion de leur activité et visent à limiter l'impact de la plongée par la responsabilisation des plongeurs et la modification de leurs comportements sur des sites protégés.

Contenus

Elles énoncent des dispositions auxquelles doivent se plier les plongeurs désireux de pratiquer leur activité en milieu protégé : l'information, les comportements, l'organisation des plongées (nombre de plongeurs...), les périodes de plongée. Elles peuvent préciser également certaines obligations plus spécifiques tel qu'un niveau *minimum* de plongée, la maîtrise de certains gestes techniques (la stabilisation)...

Élaboration

Les chartes sont généralement issues d'un processus de concertation et d'implication des pratiquants de la plongée afin d'accueillir un *maximum* de personnes dans un respect de la biodiversité du site. Elles peuvent évoluer et être graduellement améliorées. Elles sont élaborées avec les gestionnaires d'un site : collectivité territoriale, gestionnaire d'espace protégé (réserve naturelle, parc national, parc naturel marin, etc.).

Exemples

- Charte de la plongée sous-marine dans les eaux du parc national de Port-Cros.
- Charte liant les établissements de plongée subaquatique et la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.
- Charte de plongée dans la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, conseil général des Pyrénées Orientales.
- Charte de plongée de la cale de Ploumanach (commune de Perros-Guirec, D.D.J.S Côtes d'Armor - CIBPL/FFESSM - ANMP).
- Charte sur la pratique de la plongée dans la *ria* d'Étel - commune de Plouhinec (Morbihan), avec mise en place de panneaux à destination des plongeurs aux points de mise à l'eau.
- Accords pêcheurs-plongeurs pour une bonne utilisation du site de la Pointe de Brézellec (commune de Clédén-Cap Sizun, Finistère).
- Charte de plongée sous-marine dans la zone marine agathoise (Agde, Hérault).
- Charte pour une plongée respectueuse de l'environnement en eau douce, élaborée par l'association Ried bleu. Voir « Les carnets du plongeur en eau douce » : <http://riedbleu.free.fr/Les_regles_Plongee.html>

Objectif N°1

Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures

Action FFESSM

Engagements pour une pêche sous-marine responsable



Signature d'une "Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable" - juillet 2010

En partenariat avec le MEDDTL, le MAAPRAT et les principales fédérations de pêche de loisir en mer.

La « Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable » a été signée le 7 juillet 2010 par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, Bruno Lemaire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, ainsi que par les plus importantes fédérations et organisations concernées par la pêche en mer.

Sous l'impulsion du Grenelle de l'environnement souhaitant explicitement un encadrement de l'activité pêche loisir, cette charte est l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les pêcheurs représentés par les fédérations signataires, qu'ils soient professionnels ou plaisanciers et l'administration. Elle définit les principaux axes d'actions à mener pour assurer à l'avenir une gestion durable des ressources halieutiques en misant avant tout sur l'information des pratiquants et une réelle communication entre administrations et usagers.

Les conditions sont donc réunies pour la mise en place des mesures retenues dans le cadre de cette charte dont les principaux points sont :

La gestion de la ressource

La réglementation devra évoluer sur les tailles minimales de capture, les périodes de repos biologiques, la limitation de prises journalières pour certaines espèces en danger.

Cette gestion est absolument nécessaire, sous peine de voir certaines espèces disparaître.

La lutte contre la fraude

Le marquage des produits de la pêche maritime de loisir et la généralisation des conventions pour lutter contre la vente illégale des produits de la mer dans tous les départements littoraux. Le renforcement des contrôles et des sanctions juridiques et financières à l'encontre des braconniers et des receleurs.

Une déclaration de l'activité de pêche maritime de loisir

La mise en place d'une déclaration préalable de l'activité de pêche de loisir qui permettra à chaque usager de recevoir une information complète sur la réglementation, la sécurité et les bonnes pratiques.

Pour en savoir plus

- Télécharger la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable sur le site de la FFESSM.
- Étude relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en métropole et dans les Dom - Synthèse finale - Avril 2009 - IFREMER - BVA.

Signature de la "Charte du pêcheur sous-marin"

En partenariat avec la Fédération chasse sous-marine passion (Fcsmp)

Parallèlement aux actions engagées avec les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Écologie, la FFESSM a conduit, sous l'impulsion de sa commission pêche sous-marine une réflexion sur le comportement du chasseur sous-marin. Cette réflexion s'est traduite par la signature en janvier 2010 d'une charte commune FFESSM et Fcsmp (Fédération de chasse sous-marine passion), afin d'encourager les pêcheurs pour adopter une pratique éco-responsable et sécurisée.

Pour en savoir plus

- Télécharger la charte du pêcheur sous-marin sur le site de la FFESSM.

Charte du Pêcheur Sous-Marin

Engagées conjointement dans la représentation de la pêche sous-marine au Grenelle de l'environnement, la FCSMP, association d'usagers œuvrant pour la défense et la promotion d'une pratique durable et la FFESSM, fédération délégataire poursuivant les mêmes buts au travers de ses formations et stages fédéraux, s'associent dans la promotion de la charte du pêcheur sous-marin responsable et encouragent l'ensemble des pêcheurs sous-marins à la respecter.

CHAPITRE I : PRINCIPES ET DÉFINITIONS

Article 1 : La présente Charte est relative à la pratique d'une pêche sous-marine loisir respectueuse de la mer.

Article 2 : La signature de la présente Charte n'a pas pour objet et ne peut avoir pour effet d'écarter ou de restreindre l'application des lois et règlements en vigueur, mais d'affirmer nos convictions en les respectant.

Article 3 : Au sens de la présente charte, est considéré comme pêcheur sous-marin toute personne s'adonnant à la plongée en apnée munie d'un dispositif légal prévu pour la capture d'espèces animales marines.

CHAPITRE II : OBLIGATIONS RELATIVES À LA PRATIQUE DE LA PÊCHE SOUS-MARINE

Article 4 : Les pêcheurs sous-marins ayant pris connaissance de la présente Charte, s'engagent :

- ▶ à respecter la réglementation nationale en vigueur (se reporter au décret n°2009-727 du 18 juin 2009, à l'arrêté directeur n°132 du 23.6.01 et à l'arrêté ministériel du 01.12.00).
- ▶ à se renseigner sur les réglementations régionales et locales spécifiques et à les respecter.

CHAPITRE III : CONSEILS RELATIFS À LA PRATIQUE D'UNE PÊCHE SOUS-MARINE RESPONSABLE

Les pêcheurs sous-marins signataires de la présente charte sont avant tout des amoureux du milieu marin et de ses habitants.

Article 5 : Ils ne perdent pas de vue qu'une pratique responsable et respectueuse du milieu d'est :

- ▶ effectuer des prélèvements raisonnables ne dépassant jamais les limites d'une consommation personnelle et familiale.
- ▶ tendre en fonction de son niveau de pratique vers le respect de tailles minimales de capture correspondant à la maturité sexuelle des espèces (tableau mailles biologiques proposées par FCSMP)
- ▶ prendre en considération le cas des espèces sensibles et celui des périodes de frai.

Article 6 : Les pêcheurs signataires condamnent tout acte de maivellance ou tout acte de braconnage ainsi que la vente illégale du produit de la pêche.

Article 7 : Les pêcheurs, lorsqu'ils pratiquent leur activité à bord d'une embarcation motorisée, s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités, à adopter une attitude respectueuse de l'environnement : limitation des rejets, utilisation de mouillages écologiques, moteurs propres... (plaquette écogestes). Ce sont les gestes de tous les jours qui mettent en péril l'équilibre naturel mais ce sont aussi des efforts de tous les jours qui peuvent y remédier.

Article 8 : Ils participent à la protection du milieu, en signalant le cas échéant la présence des espèces invasives comme les algues *Caulerpe taxifolia* et *Caulerpe racemosa* ou toutes autres modifications de l'habitat constatées : pollution, filets abandonnés, prolifération ou diminution subite d'organismes marins...

Article 9 : Ils participent aux manifestations de protection de l'environnement organisées par les gestionnaires (opérations de suivi, opérations de nettoyage) et coopèrent si besoin au suivi de population de certaines espèces sensibles ou invasives au travers de fiches d'observation (dossier caulerpes, fiche suivi corb).

Article 10 : Les pêcheurs signataires, sont prêts à partager, diffuser et promouvoir bénévolement leur expérience et leur éthique saine et respectueuse du milieu en formant les débutants et en les sensibilisant à la fragilité du monde marin.

Article 11 : Les pêcheurs signataires, entretiennent des relations cordiales et conviviales avec les autres usagers de la mer (pêcheurs sous-marins, apnéistes, plongeurs, pêcheurs et plaisanciers) ainsi qu'avec les riverains.

CHAPITRE IV : CONSEILS RELATIFS À LA PRATIQUE D'UNE PÊCHE SOUS-MARINE SÉCURISÉE

Les pêcheurs sous-marins signataires de la présente Charte, n'oublient pas que le monde marin n'est pas leur milieu.

Article 12 : Ils préparent leurs sorties au mieux en se renseignant sur les conditions météo et les heures de marée et informant un proche à terre du lieu et de la durée approximative de leur sortie.

Article 13 : Ils privilégient le mode de pêche en binôme dès que le contexte le permet car la sagesse le recommande.

Article 14 : Ils proscrirent toute notion de comparaison et de challenge lorsqu'ils pratiquent entre amis et privilégient au contraire les notions de partage et d'altruisme.

Article 15 : Ils sont à l'écoute des conseils prodigués par les anciens : pêcheurs ou gens de mer expérimentés.

Article 16 : Les pêcheurs signataires prennent soin de s'informer sur la physiologie et les risques liés à la pratique de l'apnée et de la pêche sous-marine et n'hésitent pas à participer à des journées de formation "aux gestes qui sauvent" organisées par les fédérations sportives.

Article 17 : Ils sont prêts, dans la mesure de leurs possibilités à porter assistance pour toute action de recherche ou de sauvetage en mer.

Article 18 : Les pêcheurs signataires s'engagent à signaler leur présence au moyen d'un pavillon alpha, croix de Saint André ou rouge à diagonale blanche fixé si possible sur un mât d'une hauteur suffisante pour qu'il soit bien visible sur l'horizon.

Charte élaborée par la Commission nationale pêche-sous-marin FFESSM. © Tous droits réservés. Olivier Aulagnier - 06 88 14 91 05 - Bureau de l'FFESSM



Objectif N°1

Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures

Action FFESSM

Aménagements et équipements des sites de plongée

Actions de niveau local

Les aménagements des sites de plongée ont pour objectif de limiter l'impact de l'activité sur le milieu, mais aussi d'en faciliter l'organisation et la sécurité.

Cependant, les aménagements ne sont que des moyens, et la préservation du milieu en mer ou en eaux intérieures, passe avant tout par la formation, l'information et l'autonomie des pratiquants. Les sites équipés doivent de fait rester l'exception. Les sites équipés sont en effet de nature à constituer, rançon de leur succès, des points de fréquentation plus soutenus.

...À utiliser et à gérer avec discernement afin que leurs effets ne soient pas contraires à leurs objectifs !

Lorsque les sites sont très fréquentés, les aménagement permettent de limiter les impacts de cette fréquentation, en évitant les mouillages répétés, les piétinements intempestifs de berges..., et d'organiser l'accès dans un espace faisant souvent l'objet d'une gestion spécifique.

Attention, selon les situations de pratique (courant, type de plongée, état de la mer, marées, fragilité des fonds...) l'équipement des sites n'est pas toujours une solution adaptée.

Les principaux équipements et aménagements

En mer :

- Points d'amarrage des bateaux de plongée : en surface, immergés, ou au fonds.

En eau douce :

- Pontons de mise à l'eau.
- Plate-formes d'entraînement techniques.
- Bouées d'appui en surface.

À terre :

- Parkings.
- Toilettes...



Compte tenu des investissements parfois importants que nécessitent ces équipements, et dès lors qu'ils se situent sur le DPM (domaine public maritime), la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements (autorisations d'occupation temporaire (AOT), investissements et interventions nécessaires à l'équipement et à l'entretien des sites) est assurée par les structures gestionnaires des sites (collectivités, gestionnaires d'aires marines protégées, gestionnaires de sites Natura 2000).

En revanche des chartes de partenariat et parfois des conventions sont généralement établies avec les clubs, ou les Od afin de définir l'usage de ces équipements : fréquentation, nombre de plongeurs, niveau technique requis... (cf. fiche action FFESSM).

Pour en savoir plus

- Enquête nationale sur l'aménagement des sites de plongée, synthèse et analyse des résultats. Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes du Sud. Olivier MUSARD, avril 2007. http://www.medpan.org/_upload/897.pdf

FFESSM : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille - cedex 07

Tél. 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43 - www.ffessm.fr

► N° Indigo 0 820 000 457

0,15€ TTC/mn

Fédération française d'études et de sports sous-marins

Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique



- Formation aux écosystèmes subaquatiques.
- Animation d'un outil collaboratif d'identification de la faune et de la flore subaquatiques : DORIS.
- Structuration de réseaux de veille et d'alerte : les « sentinelles bleues », « 20 000 yeux sous les mers ».
- Participation aux opérations de comptage, aux inventaires de biodiversité du Muséum national d'histoire naturelle, aux inventaires ZNIEFF des côtes bretonnes...
- Diffusion des connaissances sur les milieux subaquatiques : édition, colloques.



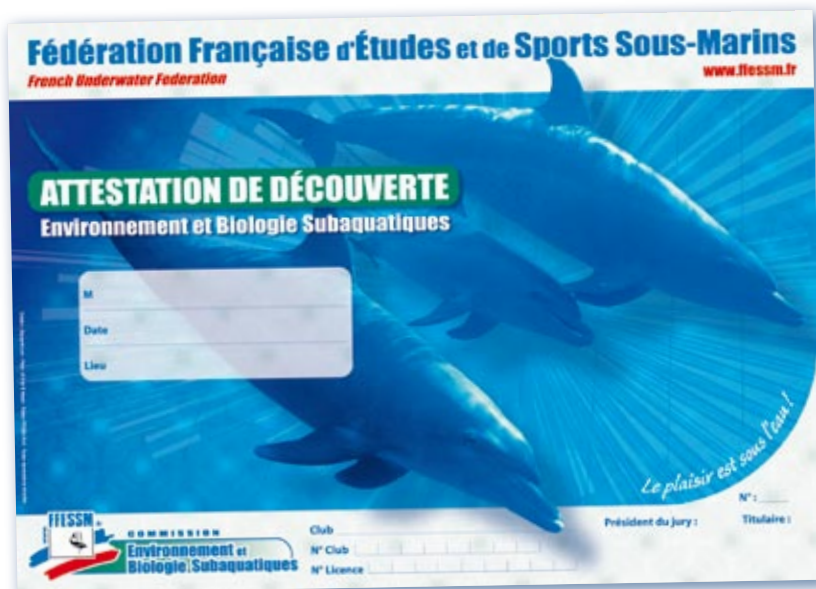
Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Formation aux écosystèmes subaquatiques

Mise en œuvre nationale, régionale, départementale ou locale.



Former des "plongeurs naturalistes"

Des *cursus* spécifiques de connaissance des écosystèmes subaquatiques et d'identification des habitats et des espèces ont été mis en place par la commission nationale environnement et biologie subaquatiques (CNEBS) de la FFESSM. Près de 13 000 personnes sont formées annuellement, avec 15 000 à 20 000 journées de stages annuelles (chiffres 2010).

Formation des pratiquants :

- Attestation de découverte : plongée scaphandre, randonnée subaquatique, apnée (tous niveaux)
- Plongeur bio niveau 1 (découverte) – niveau 2 technique
- Plongeur bio niveau 2 (perfectionnement) – niveau 2 technique

Formation des encadrants :

- Pour l'initiation à la biologie subaquatique, à partir du niveau 2 technique
- Pour la formation à la biologie subaquatique 1^{er} degré, à partir du niveau 4 technique
- Pour la formation à la biologie subaquatique 2^e degré, à partir du niveau 4 technique

Préparation d'outils pour la formation de guides de palanquée et les moniteurs techniques

Ces actions sont réalisées selon les publics (cadres, licenciés, grand public, scolaires) dans le cadre de séminaires (cadres), de *week-ends* de formation et de perfectionnement, de stages bloqués sur 1 semaine à 2 semaines, de journées, de soirées d'information, de conférences (licenciés, grand public, scolaires).

Le colloque "Découverte et protection du milieu marin en plongée"

Ce colloque organisé par le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, en partenariat avec Doris s'adresse à un public large de formateurs et animateurs en plongée sous-marine.

Pour en savoir plus

- La commission nationale environnement et biologie subaquatiques de la FFESSM : <<http://biologie.ffessm.fr>>
- Tout nouveau tout Bio, information sur les nouveaux brevets bio, par Patrice Petit de Voize 2008 - *Subaqua* 218

Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Plaquettes immergeables d'identification de la flore et de la faune subaquatiques

Mise en œuvre nationale, régionale, départementale ou locale.

Plaquettes immergeables

La FFESSM diffuse, par sa boutique en ligne ou lors d'opérations particulières (RIPE, points rand'eau...), des fiches plastifiées immergeables permettant l'identification des espèces rencontrées dans l'eau.



Découvrir en randonnée subaquatique

La FFESSM a réalisé en 2010 des jeux de plaquettes de découverte du milieu en « randonnée subaquatique : Méditerranée, Atlantique, rivières et lacs.



Découvrir en plongée

Jeux de plaquettes sur la vie sous-marine en Manche et Atlantique et sur la Méditerranée.

Sea-fiches Méditerranée

L'association Longitude 181 et la commission environnement et biologie subaquatiques du comité régional Rhône-Alpes-Bourgogne-Auvergne ont développé 4 « Sea fiches » qui présentent les principaux habitants de 4 milieux différents : l'herbier de posidonies, le tombant, les fonds meubles et le large.



Livret d'exploration

La FFESSM a soutenu la réalisation par Longitude 181 et diffuse un livret d'exploration, permettant de noter, positionner ou dessiner toute observation sur le milieu pendant la plongée.



Autres supports d'identification

La FFESSM, via les pages internet de sa commission environnement et biologie subaquatiques met à disposition des *posters* sur les animaux marins de Manche et Atlantique, de même que différents *quizz* macro-bio Méditerranée Atlantique/mer Rouge/Stratégies adaptatives/les Crustacés/À la découverte des animaux marins conçues par Vincent Maran.

Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Animation d'un outil collaboratif d'identification de la faune et la flore subaquatiques - DORIS

Action de niveau national, implications locales.



DORIS

Données d'observation pour la reconnaissance et l'identification de la faune et de la flore subaquatiques <<http://doris.ffessm.fr/accueil.asp>>

La FFESSM développe et anime depuis 2004 un site collaboratif DORIS dont l'objectif est de mettre à disposition auprès de ses cadres et du plus large public des fiches d'identification sur les espèces, emblématiques ou rares, des eaux françaises.

DORIS reçoit plus de 100 000 visites mensuelles. Il est enrichi quotidiennement grâce à la participation de plus de 700 contributeurs : rédacteurs, relecteurs et correcteurs de fiches, photographes et scientifiques.

Il a obtenu la palme d'or du Festival d'Antibes en 2007 pour les sites internet et a fait partie des sites nommés pour le prix «Goût des sciences» 2010 du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il comporte un *forum* qui permet de poser des questions, souvent pour identifier des organismes rencontrés, et qui intéresse au plus haut point les scientifiques travaillant sur la biodiversité marine car il permet entre autres de témoigner de certaines modifications sur la répartition des espèces. Il est reconnu comme étant une des plus belles réalisations européennes à ce sujet.

DORIS est un projet collectif de la commission nationale environnement et biologie subaquatiques (CNEBS <<http://biologie.ffessm.fr>> de la FFESSM. Il a vu le jour grâce à un investissement d'un *maximum* de compétences par le biais des différentes « commissions régionales biologie et environnement subaquatiques » de la FFESSM et grâce à une synergie entre biologistes et photographes.

Fiches descriptives

Des fiches (évolutives) comportent tous les renseignements disponibles sur l'espèce concernée, des photographies *in situ*, et la bibliographie à jour. Il englobe les domaines marins Méditerranée, Atlantique Est et Nord-Ouest, Caraïbes et Indo-Pacifique, mais aussi les eaux douces. Il permet d'accéder, depuis 2005 à plus de 1 500 fiches décrivant des espèces et plus de 13 000 photos les illustrant.

Contribution à la recherche

En 2010, DORIS a fait partie des initiatives « nommées » pour le prix « Le Goût des Sciences » du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce prix valorise la communauté scientifique et met en lumière les initiatives de vulgarisation scientifique et les produits culturels qui visent à faire comprendre au plus grand nombre l'enjeu des travaux menés au sein des laboratoires.

Pour exemples :

- DORIS est présenté dans un livret sur les sciences participatives visant à donner des éléments méthodologiques pour leur mise en œuvre et leur exploitation pédagogique, par l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement.
- Le site du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) consacré à l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) comporte des liens entre les rubriques « Fiches descriptives » de certaines espèces et les fiches correspondantes de DORIS.



Pour en savoir plus

- Le site en ligne : <<http://doris.ffessm.fr/accueil.asp>>
- Les coordinateurs du projet : Vincent Maran, Frédéric André, Anne Prouzet, Frédéric Ziemski et Alain-Pierre Sittler
- Pour en savoir plus sur l'équipe et les contributeurs FF : <<http://biologie.ffessm.fr/>>
- DORIS, un projet ambitieux a vu le jour » - 2007 - *Subaqua* 211

Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Animation d'un réseau de plongeurs « sentinelles bleues » sur la façade méditerranéenne

En partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône/Méditerranée/Corse.



La Fédération française d'études et de sports sous-marins et l'Agence de l'eau Rhône/Méditerranée/Corse construisent, structurent et dynamisent un réseau de plongeurs sentinelles, qui partagent des valeurs environnementales, et qui souhaitent sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement subaquatique.

Les « sentinelles bleues » sont des plongeurs, des pêcheurs, des photographes, des biologistes, des apnéistes de tout niveau, qui souhaitent partager leurs observations, alerter sur des évolutions, ou encore participer à des repérages ou des suivis.

Les plongeurs amateurs sont en effet les témoins privilégiés de l'état et de l'évolution du milieu sous-marin. Ils sont nombreux, au cours de leurs plongées à constater des événements inattendus : la présence d'espèces exotiques, de pollutions, ou encore l'évolution de la faune ou de la flore habituelles des sites...

Ces observations nourrissent les échanges, au retour de plongée, en clubs ou entre plongeurs, mais ne faisaient pas, jusqu'à présent, l'objet d'une capitalisation et d'une valorisation au sein de la FFESSM. Elles peuvent cependant constituer les indices de l'évolution du milieu, de la qualité de l'eau, de changements climatiques, ou de l'impact de certaines activités humaines, et peuvent devenir des signaux, voire des indicateurs de biodiversité.

2010 : mise en place du réseau

- **1^{er} axe : s'appuyer sur des opérations pilotes.** Lancement d'opérations permettant de mobiliser les clubs et les personnes ressources les plus investies sur de premières observations, sur l'ensemble du littoral méditerranéen national. Trois orientations se dégagent : une veille générale sur le milieu naturel, le suivi de récifs artificiels, l'élaboration d'outils pédagogiques de découverte et d'observation. Ces opérations pilotes permettent de repérer les motivations, les outils, mais aussi les besoins des clubs pour organiser cette veille.
- **2^e axe : identifier des relais, construire des outils pédagogiques, organiser la collecte et l'accès aux données.** L'objectif à moyen terme (2011 et années suivantes) est de créer des synergies entre les différents suivis réalisés. L'objectif est aussi de mettre en place un protocole simple et d'identifier les modalités de sa déclinaison auprès du plus grand nombre. Il est enfin de traiter les questions de la "bancaisation" des données permettant de capitaliser et de valoriser toutes les observations, en direct ou en partenariat *via* des organisations telles que l'Agence de l'eau. Cette opération, pilote sur la façade méditerranéenne, a vocation à pouvoir être étendue aux autres façades littorales, aux lacs et aux rivières.

• Calendrier du projet

- Octobre 2009 :** lancement d'un appel à projets auprès des commissions nationales biologie et environnement, audiovisuelle et pêche sous-marine, afin d'identifier des porteurs de projet sur la façade méditerranéenne.
- Janvier/Mars 2010 :** mise en place de 11 opérations pilotes, sur la base des projets présentés (3 en Corse, 4 en Provence, 2 en Côte d'Azur et 2 en Pyrénées-Méditerranée).
- Septembre 2010 :** mise en place d'un comité de pilotage national. Constitué des personnes ressources, le but est de définir, de mettre en place les conditions de pérennisation et de démultiplication de l'opération avec la mise en place d'outils communs et d'un système de capitalisation et de valorisation des données...
- Mai 2011 :** lancement de la phase 2 : mise en œuvre de l'observatoire méditerranéen des paysages.



Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Mise en place d'un réseau d'observateurs en plongée (ROP) : Opération « 20 000 yeux sous les mers »

En partenariat avec l'Agence des aires marines protégées



L'Agence des aires marines protégées (AAMP) a mis en place en 2010, avec le soutien de la FFESSM, un projet intitulé « 20 000 yeux sous les mers » destiné à impliquer les plongeurs amateurs dans la connaissance du monde sous-marin. Ce programme consiste à élaborer et tester des outils méthodologiques, avec des chercheurs, des plongeurs et pêcheurs loisirs, permettant d'encourager l'observation du milieu.

Les étapes de ce projet, conduit sur 3 ans (2010-2012), sont les suivantes :

- Un inventaire des dispositifs existants de suivis et de collectes des données (en cours).
- La définition d'une stratégie d'échantillonnage et de collecte (en cours).
- La création d'un site internet portail (en cours).
- L'élaboration de *cursus* de formation et d'outils de sensibilisation (mallette pédagogique...).
- La mise en place et le déploiement de campagnes de collecte de données.

La FFESSM participe au comité national de suivi de ce projet mis en place par l'Agence des aires marines protégées, avec deux principaux objectifs :

- Disposer d'un outil qui permette à la fois de valoriser les observations de nos licenciés, et d'enrichir la connaissance du milieu.
- Faire de ces réseaux d'observateurs un moyen privilégié pour nouer des échanges entre aires marines protégées et plongeurs, et permettre ainsi une prise en compte positive des activités subaquatiques dans les sites protégés.

L'Agence des aires marines protégées a estimé que le site Doris était l'outil de référence pour la détermination et la connaissance des espèces rencontrées par les plongeurs et dans le cadre de ce dispositif, et le sollicite déjà pour l'illustration de documents pédagogiques.

Pour en savoir plus

- Au niveau national : Olivier Musard, Agence des aires marines protégées <<http://www.aires-marines.fr>>

Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Contributions au suivi d'espèces

Actions de niveau local.



Participation aux réseaux locaux ou régionaux de veille sur les espèces endémiques et exotiques

La FFESSM via ses commissions régionales ou départementales environnement et biologie subaquatiques s'implique dans différents réseaux de veille sur le milieu subaquatique.

Pour exemple :

- Surveillance de la progression de la *Caulerpa taxifolia* et de la *racemosa*, en collaboration avec le Gis posidonies, le parc national de Port Cros, l'université de Nice Sophia Antipolis, et l'Office de l'environnement en Corse (CREBS de Provence-Alpes, Côte d'Azur, Corse, Pyrénées-Méditerranée de la FFESSM).
- Étude et suivi des populations de mérrou brun par les plongeurs et pêcheurs sous-marins de nombreux clubs de la FFESSM, en partenariat avec le Groupe d'études du mérrou (GEM), acteur de la reconduction du moratoire, et le parc national de Port Cros (CREBS de Provence-Alpes, Côte d'Azur, Corse).
- Signalisation des apparitions ou disparitions de certaines espèces : retour des mérrous, présence croissante des barracudas, arrivée de balistes au Cap Corse, signalement d'une raie diable dans le golfe de Valinco, nouvelle algue en 2007 dans la réserve de Scandola (Corse), mortalité des ormeaux...
- Suivi des populations d'hippocampes dans le bassin de Thau en partenariat avec l'association Peau Bleue, et surveillance des herbiers de zoostères.
- Surveillance et suivi des herbiers de zoostères et de la biodiversité de la baie d'Arcachon (CREBS Atlantique-Limousin-Poitou-Charente).
- Etc.



Avis de recherche DORIS

Le *forum* du site DORIS est un outil d'échanges au sujet du repérage et du suivi d'espèces. Grâce à lui, et aux fiches-espèces, des articles scientifiques sont publiés régulièrement, certains émanent de chercheurs associés au Muséum national d'histoire naturelle de Paris ou d'universités. Ils portent principalement sur de nouvelles observations d'espèces pour les eaux françaises, ou même des observations de nouvelles espèces, par des plongeurs participants à DORIS.

Sous l'appellation de « réseau DORIS », une partie de ce *forum* propose des « Avis de recherche » au sujet de certaines espèces. C'est ainsi qu'une photo arrivant sur le *forum* et montrant un poisson-flûte (*Fistularia commersonii*), espèce originaire de mer Rouge, a été considérée par un chercheur comme une « première » de grande importance scientifique. D'autres « veilles sont proposées » pour suivre des espèces souffrant de pathologies, ou que recherchent des scientifiques...



Pour en savoir plus

- Les CREBS de la FFESSM

Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Diffusion des connaissances environnementales : colloques, conférences et éditions

Actions de niveau national et régional.

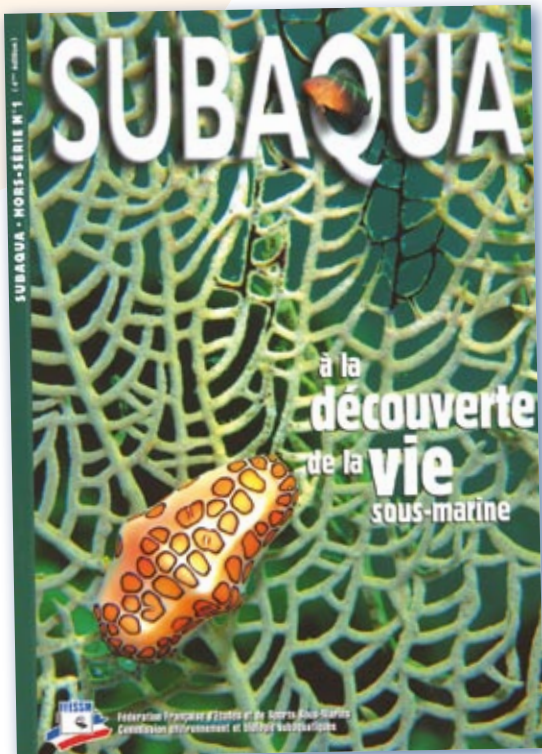


Colloques et événements scientifiques

La commission nationale environnement et biologie subaquatiques de la FFESSM organise régulièrement des colloques scientifiques autour de la connaissance du milieu subaquatique.

Pour exemple :

- Classification phylogénétique du vivant (Cladistique) en 2006 à Brest : intervenant Pr. Hervé Le Guyader, université Paris VI.
- Écosystèmes méditerranéens en 2007 à Giens : intervenant Pr. Henri Augier, CERIMER Marseille.
- Biodiversité : menaces et réalités, inventaires, classification, protection en 2008 à Paris (MNHN) avec le Pr. Philippe Bouchet...
- Biennale de la biologie subaquatique en Bretagne (3B) en 2009 à Perros-Guirrec. Stage national réalisé par la commission bio Bretagne-Pays de la Loire.
- Les systèmes lagunaires en 2009 à Sète : intervenant Pr. Jean Pierre Quignard.
- Les AMP, les sciences participatives (Cybelle-Méditerranée et MNHN) en 2010 à Créteil : intervenants Olivier Musard, Stéphane Claes, les cadres bios de RABA.
- Le plancton à Niolon en 2010 : intervenants Pr. Frédéric Bolze et Jean Pierre Castillo.
- Reproduction des poissons, en 2010 à la station marine de Sète avec le Pr J.P.Quignard de l'université de Montpellier.
- « Les Savanturiers » à bord de *la Thalassa*, bateau-musée de la ville de Lorient, octobre 2010, partenariat MNHN et CNEBS sur la collaboration plongeurs-scientifiques dans les inventaires de biodiversité.



Articles et publications

La FFESSM publie régulièrement dans sa revue *Subaqua* de très nombreux articles sur le milieu sous-marin à partir des contributions de membres de la commission nationale environnement et biologie subaquatique. Ces articles sont téléchargeables sur internet : <biologie.ffessm.fr>

Elle publie également des ouvrages dédiés à la connaissance du milieu subaquatique :

- « À la découverte de la vie sous-marine ». Hors-série *Subaqua* n°1. Collectif, sous la direction de P. Petit de Voize. Troisième édition (juin 2008). Diffusé à 9 000 exemplaires.
- « Plongée dans le monde des spongiaires ». A. Gilli et P. Maillard. Diffusé à 250 exemplaires. Réédition en projet (2000).
- « Les Gorgones de l'Atlantique et de la Méditerranée ». J. Dumas. Diffusé à 250 exemplaires (2001) - (Version CD-Rom interactif existante).

Diffusion des connaissances à partir du site DORIS

Le projet DORIS est partenaire privilégié de très nombreuses initiatives ou éditions scientifiques sur le milieu subaquatique, à travers les informations et photos fournies.

Pour exemple :

- L'exposition itinérante sur le plancton méditerranéen conçue en 2010 par des chercheurs de l'Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer.
- Le livre « *Méditerranée, splendide, fragile, vivante* », faisant suite à la grande exposition du Musée océanographique de Monaco sur la biodiversité en Méditerranée, l'Institut océanographique.
- L'exposition « Alliances marines. Quand la vie va par deux ». Organisée par le GAREF océanographique du 25 mai 2010 au 23 janvier 2011 au Palais de la découverte de Paris.
- Des publications scientifiques : Dallavalle G., Chanet B., 2009, "New data on the biology of Klein's sole *Synapturichthys kleinii*, (Pleuronectiformes : Soleidae)", *Journal of the Marine Biological Association - Biodiversity Records*. Galea H.R. (2010) "Additional shallow-water thecate hydroids (Cnidaria: Hydrozoa) from Guadeloupe and Les Saintes", French Lesser Antilles. *Zootaxa* 2570: 1-40. Harmelin J.G., Ruitton S., 2010, "The thermophilic Asteroidea *Ophidiaster ophidianus* on the NW Mediterranean coasts : evidence of frequency increase", *Sci. Rep. Port-Cros natl. Park, Fr.*, 24 : 127-137. Rasmussen A.R., Ineich I., 2010, "Species Diversity in the Genus *Emydocephalus* Krefft, 1869 (Serpentes, Elapidae, Hydrophiinae)". *Insight from Morphology and Anatomy, Herpetological Review*, 41 (3).

Pour en savoir plus

- Les CREBS de la FFESSM <biologie.ffessm.fr>



Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Partenariats scientifiques et universitaires

Actions de niveau régional, départemental et local.



De nombreux partenariats, souvent informels, existent entre les commissions régionales biologie et environnement (CREBS) de la FFESSM, les universités ou les associations : échanges de données, formations, contributions scientifiques.

Pour exemple : universités de Lille, Rennes, Strasbourg, Nantes, Marseille, Paris, l'université de Bretagne Occidentale..., Centre océanologique de Marseille (COM), APECS (Association pour l'étude et la protection des sélaciens), Association française de conchyliologie (AFC) spécialisée dans l'étude des mollusques, Fishbase, fichier international sur les poissons, lié au MNHN et dont nous sommes contributeurs, Cybelle Méditerranée, association qui travaille à l'inventaire de la faune méditerranéenne, France-Timor Leste, association qui forme des timorais à la plongée et à la protection de l'environnement récifal, Narou Heuleuk, association sénégalaise de protection de l'environnement qui milite pour la protection des mangroves de l'Afrique de l'Ouest.

DORIS est site partenaire de l'Inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) de Paris. Il est associé au site <<http://www.acanhoweb.fr>> dédié à la classification du principal groupe de « Poissons ».

Missions d'inventaires

Une dizaine de cadres de la commission nationale et des commissions régionales environnement et biologie subaquatiques participe aux missions d'inventaire de la biodiversité du Muséum national d'histoire naturelle : Lifou 2000 (îles Loyauté), Panglao 2004 (Philippines), Santo 2006 (Vanuatu), Atimo Vatae 2010 (Madagascar).

Pour en savoir plus

- Les CREBS de la FFESSM <biologie.ffessm.fr>

FFESSM : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille - cedex 07

Tél. 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43 - www.ffessm.fr

► N° Indigo 0 820 000 457

0,15€ TTC/mn

Objectif N°2

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

Action FFESSM

Soutien aux actions sur les espèces en danger



Information sur les espèces en danger

Tous les organismes en danger ou soumis à réglementation font l'objet d'un signet spécifique sur chaque fiche-espèce de Doris. Un paragraphe particulier précise ce danger ou cette réglementation.

Protection des requins

La FFESSM contribue, depuis 2007, au collectif international « Shark Alliance » en faveur de la protection des sélagiens (raies et requins) : diffusion d'informations, mise en signature de pétitions, proposition d'un plan d'action auprès des instances gouvernementales et européennes contre la surexploitation des requins et pour une réforme des pratiques de pêche. Ce collectif a obtenu l'adoption par le parlement européen, en décembre 2010, de la déclaration écrite lancée lors de la troisième semaine européenne pour les requins.



La FFESSM, via la CNEBS, participe à des conférences sur les requins : projection-débat sur le film « *Stewart of the Reef* » au Salon de la plongée à Paris ; atelier « *je protège les requins* » lors des RIPE.

Évolution des pratiques de pêche

La FFESSM a adhéré en 2008 à « Oceans 2012 », collectif visant à réformer les pratiques de pêche pour les rendre plus responsables et durables.

Au sein de sa commission pêche sous-marine, la FFESSM milite pour la mise en place de période de repos biologique et de zones de réserves intégrales pour toutes les formes de pêche. Elle relaie cette position au sein notamment des groupes de travail interfédéraux et interministériels mis en place par le CSNPSM dans le cadre de la mise en œuvre de la charte pour une pêche de loisir éco-responsable.

Pour en savoir plus

- Les CREBS de la FFESSM <biologie.ffessm.fr> onglet environnement

Objectif N°3

Sensibiliser et mobiliser le public à la richesse et à la fragilité du milieu subaquatique



FFESSM
Le plaisir
est sous l'eau



La protection de l'environnement subaquatique est l'affaire de tous. Ainsi la FFESSM développe différentes actions de sensibilisation, de découverte et d'information tournées vers différents types de publics :

- Ceux qui un jour décident de chausser des palmes, porter un masque et un tuba : la randonnée subaquatique.
- Ceux qui n'ont pas cette opportunité : image sous-marine.
- Des publics prioritaires : les jeunes.

Objectif N°3

Sensibiliser et mobiliser le public à la richesse et à la fragilité du milieu subaquatique

Action FFESSM

Structuration et promotion de la randonnée subaquatique



- La randonnée subaquatique, parfois également dénommée « randonnée palmée » ou “*snorkeling*”, est une activité permettant de découvrir le relief, la faune et la flore sous-marines. C’est une balade en surface, ponctuée de petites et brèves incursions en apnée à faibles profondeurs et en eaux claires.
- Les randonneurs subaquatiques sont légèrement équipés : PMT (palmes, masque et tuba) et parfois d’un vêtement de protection en Néoprène.
- La FFESSM développe la découverte du milieu par la randonnée subaquatique afin de sensibiliser, par la connaissance du milieu, à la protection de ce dernier. À noter que la FFESSM est délégataire pour cette activité.
- Cette activité est en plein essor et doit permettre de développer une autre manière de découvrir le patrimoine d’une région à travers la connaissance du littoral, qu’il soit marin ou lacustre.
- Bien pratiquée, la randonnée subaquatique est une activité respectueuse du milieu aquatique et permet de mieux le comprendre. Elle doit aussi devenir un support d’une évolution des comportements. Elle doit contribuer à faciliter des échanges, des observations... La randonnée subaquatique doit permettre d’aller de la connaissance du milieu vers de la compréhension de son fonctionnement pour une prise en compte globale du pratiquant dans son environnement. D’une simple activité de nature, la randonnée subaquatique peut devenir le support d’une démarche plus globale sur le respect de l’environnement (gestion et consommation de l’eau par exemple).

Pour ce faire, 2 outils principaux sont utilisés pour transmettre ce message :

- L’utilisation d’une démarche pédagogique.
- La mise en place de Points Rand’eau qui s’appuient sur des instruments tels que le sentier sous-marin.

La démarche pédagogique

La démarche pédagogique doit permettre de faire passer des messages aux pratiquants afin qu'ils puissent appréhender le milieu dans lequel ils vont s'immerger :

- Par le choix du site, du matériel, de la durée de la séance.
- Par l'adaptation aux différents publics (jeunes, adultes, seniors, en groupe ou en famille, public à « mobilité réduite »...

Outre les explications concernant la faune et la flore observées, les guides de randonnée ont pour pratique de :

- Montrer des gestes simples limitant la consommation d'eau, l'utilisation de produits biodégradables.
- Remettre un livret d'activité reprenant l'essentiel des contenus et des éco-gestes du randonneur.
- Proposer une charte d'engagement sur des gestes simples pratiqués en sentiers sous-marins (charte du plongeur responsable).

Plusieurs commissions de la FFESSM participent à cette démarche (technique, bio et environnement, pêche...) et participent à la fabrication d'outils tels que :

- Un ensemble de *cursus* a été élaboré par la CTN permettant aux jeunes plongeurs d'évoluer avant 8 ans dans un contexte de Rando Sub. Voir le site de la CTN : <<http://www.infoplongee.fr>>



- Des plaquettes immergeables à destinations des randonneurs, permettant d'identifier les espèces proches de la surface.
- Des articles dans différents journaux (*Subaqua...*).

- Un Pass Rando donnant accès à quelques avantages (possibilités de réaliser 3 randos sub, assurance aux tiers...).



- Un espace spécifique a été créé sur le site fédéral : <http://www.ffessm.fr/ffessm/randosub_06.asp>
- Un guide d'aide à l'animation à la randonnée subaquatique est en cours de rédaction

Les structures



La FFESSM a mis en place des Points Rand'eau qui sont garants d'une démarche spécifique et qualitativement adaptée à la promotion et au développement de la randonnée subaquatique dans le respect des règles et préconisations fédérales.

C'est à travers une charte que les centres fédéraux ou SCA (structures commerciales agréés) deviennent des Points Rand'eau.

L'évolution de cette activité s'appuie, entre autres, sur un instrument de développement durable, le sentier sous-marin, qui résulte de 3 éléments :

- Une activité aquatique de découverte, avec un équipement léger.
- Un site de pratique en mer.
- Une démarche pédagogique visant à faire évoluer les comportements.

Les 3 composantes du développement durable sont étroitement liées avec l'activité de randonnée subaquatique qui implique que le sentier sous-marin devient un véritable acteur du développement durable :

- Par sa composante environnementale et l'éducation à l'environnement auprès d'un large public, y compris les scolaires, en s'intégrant à des projets éducatifs. C'est aussi un outil de préservation du milieu dans la gestion du territoire car il permet de canaliser les flux de fréquentation afin de diminuer leurs impacts sur le milieu.
- Dans une approche économique permettant le développement d'un tourisme responsable, respectueux de l'environnement. On notera aussi qu'il peut devenir créateur d'emplois.
- Dans une approche sociale permettant d'une part l'insertion de personnes en difficultés (sociales ou physiques) et d'autre part l'épanouissement personnel pour un large public.

La FFESSM a mis sur son site, un espace spécifique permettant de localiser et de connaître l'activité des 120 Points Rand'eau aujourd'hui recensés.

<http://www.ffessm.fr/ffessm/randosub_02.asp>

De plus un ensemble de documentations est à la disposition des SCA et centres fédéraux, sous la forme d'une valise incluant : un équipement d'identification (drapeau, affiche), un guide méthodologique et technique des sentiers sous-marins (écrit par l'association Atelier bleu), les plaquettes immergeables, un Pass rando.



Pour en savoir plus

- Pages d'information sur le site internet de la FFESSM : <http://www.ffessm.fr/ffessm/randosub_03.asp>
- Bio et rando subaquatique, une expérience bio et apnée, par Jacques Dumas - 2008 - *Subaqua* 216

FFESSM : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille - cedex 07

Tél. 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43 - www.ffessm.fr

► N° Indigo 0 820 000 457

0,15€ TTC/mn

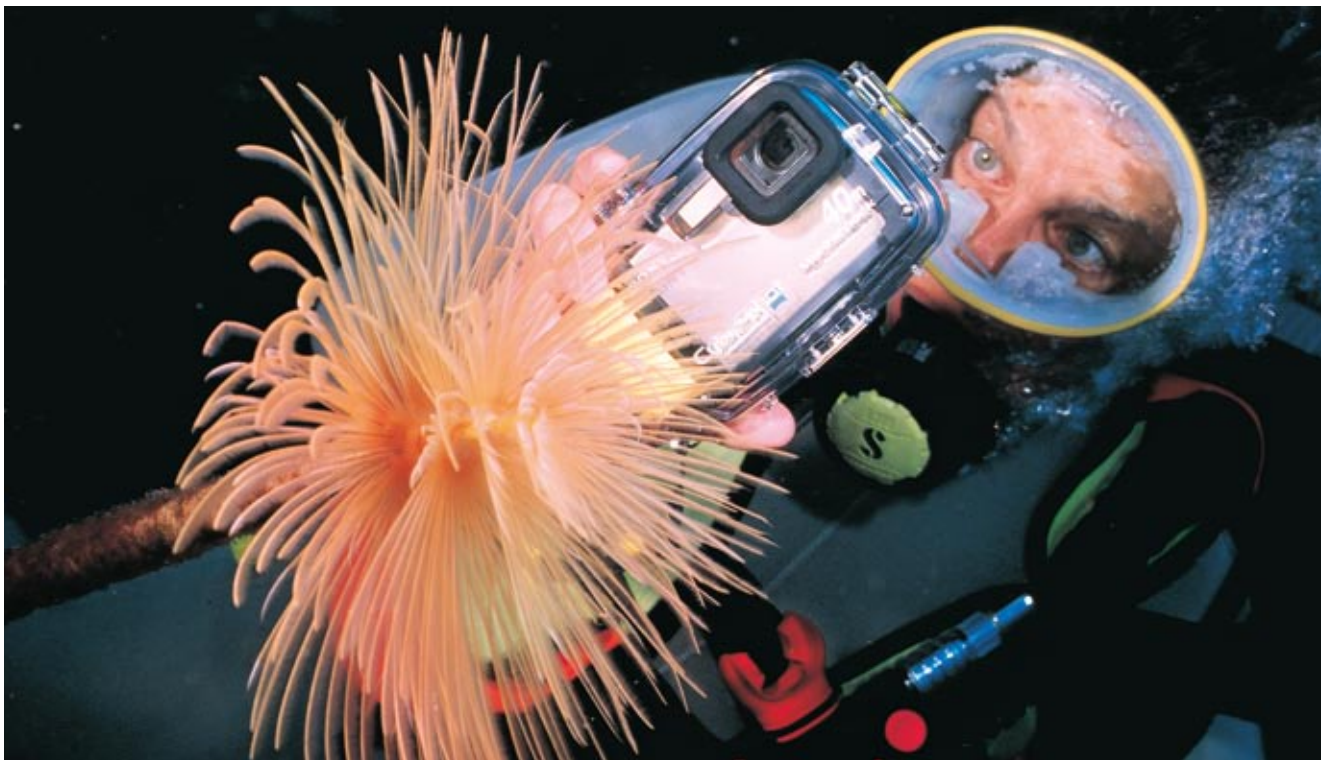
Fédération française d'études et de sports sous-marins

Objectif N°3

Sensibiliser et mobiliser le public à la richesse et à la fragilité du milieu subaquatique

Action FFESSM

Participation à des manifestations grand public



Manifestations sur l'image sous-marine

La découverte de l'environnement subaquatique dépend largement de la diffusion des images réalisées par les photographes et vidéastes. La FFESSM, à travers les travaux de sa commission audiovisuelle (photo et vidéo), est consciente d'être « l'œil » du monde subaquatique, et à ce titre est partie prenante de toutes les actions permettant la sensibilisation du public envers le milieu subaquatique.

Pour en savoir plus

- Consulter le site de la commission audiovisuelle FFESSM : <<http://imagesub.ffessm.fr>>

La FFESSM participe activement annuellement à nombre de **manifestations sur l'image sous-marine**. Elle apporte son patronage, son soutien financier ou en dotation à divers festivals ou salons d'envergure internationale : le Festival mondial de l'image sous-marine installé maintenant à Marseille (auparavant sur Antibes) « FMISM », le Festival international du film maritime, d'exploration et d'environnement de Toulon « FIFME », le Salon international de la plongée de Paris, la Fête européenne de l'image sous-marine et de l'environnement de Strasbourg, le Festival de l'image sous-marine à Neuchâtel « FESTISUB » (via le projet DORIS). Ces manifestations sont perçues comme un véritable moteur de la défense du milieu subaquatique et sont bien des actions d'envergure de sensibilisation, de communication et d'information du grand public.

À ces manifestations s'ajoutent des rencontres-compétitions photographiques axées sur le milieu et la biologie marine (pour exemples : Déclics de Saint Cyr sur Mer, Trophée macro de Thau, Clichés d'eau douce) qui ont vocation à sensibiliser le photographe, mais aussi le grand public.

Journées nationales



Le ministère du Développement Durable, le ministère des Sports, le CNOSEF, le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques et un ensemble d'autres acteurs des sports, de la mer ou de l'environnement mettent en place des journées de communication, de mobilisation et de sensibilisation sur le développement durable, sur l'environnement, sur la mer, les lacs et les rivières.

Ces journées sont en général ouvertes à toutes les organisations. Les structures de plongée peuvent facilement y trouver un bon relais de médiatisation des actions qu'elles conduisent en faveur du développement durable, et de mobilisation de leurs membres ou du grand public, en organisant des baptêmes en plongée scaphandre, des randonnées subaquatiques, des expositions, conférences ou encore des opérations de ramassage des macro-déchets...

La FFESSM, dès que le calendrier national le permet, est partenaire de ces initiatives.

À ce titre et pour faciliter les opérations,

dans un cadre national, de ramassage des macro-déchets, une note administrative fédérale a été réalisée et diffusée aux clubs, avec information de notre assureur Axa, lors des Journées de la mer 2010.

Pour exemple :

- Les **Journées de la mer des lacs et des rivières** a été initiée en 2009, par le ministère en charge du Développement Durable pour mettre en valeur les acteurs de mer et la biodiversité marine. Elles se déroulent sur 4 jours, début juin, avec de nombreuses manifestations : expositions, actions pédagogiques et ludiques, initiations aux activités subaquatiques... <<http://www.lesjourneesdelamer.fr>>

La FFESSM a été partenaire du ministère dans l'organisation de ces journées et organise au niveau national une mobilisation des clubs et comités (plus de 100 clubs se sont mobilisés en 2010 dans des opérations diverses labellisées par le ministère). Elle a inauguré, à cette occasion, une exposition mobile sur la biodiversité subaquatique et a réalisé conjointement avec le ministère une opération « la Mer à Paris » le 6 juin 2010.

- La **Semaine du développement durable** est organisée chaque année, par le ministère en charge du Développement Durable, la première semaine d'avril. Un appel à projets permet au ministère de relayer sur son site national toutes les initiatives se déroulant pendant cette semaine, valorisant les changements de comportement, et plusieurs des aspects du développement durable (économique, social et environnemental). Le projet DORIS est à cette occasion présent à l'aquarium de la porte Dorée (Paris). Pour plus d'informations : <<http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr>>

- La **Journée mondiale de l'Océan** (JMO), organisée autour du 8 juin vise à rappeler le rôle des océans comme source de vie partout dans le monde. Organisée par le Réseau mondial océan, elle propose aux associations, collectivités d'organiser des actions ludiques, pédagogiques, artistiques. Pour plus d'informations : <http://www.journee-mondiale.com/190/8_juin-oceans.htm>
- Les « **Initiatives océanes** » sont des journées organisées sur le thème des déchets, à l'initiative de la « Surfrider Foundation » et sous le patronage du ministère des Sports, pour sensibiliser le public à l'impact environnemental de l'activité humaine sur le littoral et plus généralement sur l'ensemble du cycle de l'eau. Un ensemble d'outils pédagogiques et de communications sont mis à la dispositions des clubs souhaitant s'y investir. Pour plus d'informations : <<http://www.initiativesoceanes.org/>>
- La **Journée du nautisme...**



Manifestations locales

Des manifestations plus locales, ou ciblées vers des publics spécifique sont l'occasion de sensibiliser le public sur des problématiques particulières ou locales : conférences/film - débat, expositions... auxquels participent des responsables fédéraux.

Pour exemple :

- Projection-débat sur la protection des requins animée par la FFESSM (CNEBS) et « Shark Alliance », autour du film de Stewart of the reef, à la maison des jeunes et de la culture de Créteil, et Océanopolis Brest.
- Conférences « grand public » pour l'université du Temps libre : faune sous-marine du Finistère, biodiversité marine et participation des amateurs aux missions du MNHN. Quimper et Brest 2009 et 2010.
- Journées « découverte et protection du milieu marin en plongée » en janvier du Muséum d'histoire naturelle.
- Festival de l'image sous-marine de Martinique « images des mers chaudes ».
- « Images de l'eau delà », festival à la Chapelle St Mesmin, près d'Orléans...

Objectif N°3

Sensibiliser et mobiliser le public à la richesse et à la fragilité du milieu subaquatique

Action FFESSM

Sensibilisation des enfants et des jeunes



La protection de l'environnement tient une place essentielle dans la sensibilisation des jeunes à la plongée subaquatique.

Elle permet de communiquer aux jeunes des messages de respect de l'environnement par des phrases simples et des dessins. L'enfant est l'adulte de demain et un fabuleux porte-parole pour véhiculer les messages de respect de l'environnement.

Rencontres internationales de la plongée enfants (RIPE)

Les Rencontres internationales de la plongée enfants sont une manifestation annuelle, d'envergure nationale organisée par la FFESSM. 2011 est la 17^e édition.

Cent à cent cinquante jeunes plongeurs, âgés de 8 à 16 ans, participent chaque année pendant quatre journées et demi (lors des vacances de la Toussaint) à un programme ludique d'activités subaquatiques, s'initiant ainsi aux diverses disciplines fédérales dans des ateliers dédiés en mer. Il est fréquent d'y retrouver une délégation de jeunes venant d'un club d'une fédération européenne amie, d'où ce nom de rencontres internationales.

La protection et le respect de l'environnement constituent le fil rouge de cette opération. Lors de la seizième édition, il a ainsi été projeté aux jeunes le film « Océans » avec l'intervention passionnée de François Sarano, qui a répondu aux nombreuses questions des jeunes. Les jeunes sont initiés à l'observation du milieu à partir de plaquettes, en randonnée subaquatique ou en plongée scaphandre.

Plusieurs commissions de la FFESSM participent à cette sensibilisation :

- La commission audiovisuelle, propose et anime un concours de photos sous-marines, pour une découverte différente du milieu et dans un souci de respect des fonds marins. Les enfants se voient confier un appareil photo numérique et réalisent une série de clichés sous la surveillance conjointe d'un cadre technique et d'un cadre audiovisuel.



- La commission environnement et biologie subaquatiques, propose des animations, des jeux, des dessins sur la protection de la faune et de la flore sous-marines. Ils présentent par vidéo projection les équilibres naturels et les chaînes alimentaires et animent un atelier sur les déchets.
- La commission plongée souterraine présente l'hydrogéologie, puis anime un quizz.

Ces RIPE sont aussi l'occasion de la réalisation d'un *challenge* « chasse au trésor » au cours de plongées scaphandre à thème.

Rencontres régionales de plongée jeunes

Les RIPE viennent en relais d'opérations organisées chaque année au niveau régional et dans les clubs, et encouragées par la direction nationale. Ces actions s'adressent à des licenciés ou à des non-licenciés (opérations découverte). Dans les régions ou départements, elles portent des noms qui leur sont propres, « Cigalia » en Provence Alpes, « Aquaraid » dans le Centre, « Oxyjeunes » en Pyrénées Méditerranée, « Pôle Avenir » en Atlantique Sud CIALPC, « Rendez-vous des Aqua Jeunes » en Bretagne Pays de Loire, « Odyliades » en Normandie...

Les outils et relais

Les outils sont nombreux : fiches sur la protection du milieu sous-marin destinées aux jeunes, *quizzes* sur l'hydrogéologie, sur les espèces protégées... vidéo-projection des différentes espèces dans leur habitat, élaboration d'une fiche éco-gestes du jeune plongeur, fabrication de fiches immergeables, mais aussi des jeux pédagogiques.

Les encadrants sont les relais auprès de tous les licenciés, jeunes et moins jeunes, dans les différents clubs et structures commerciales agréées de la FFESSM. Certaines fiches pédagogiques pourront être utilisées en milieu scolaire.





Objectif N°3

Sensibiliser et mobiliser le public à la richesse et à la fragilité du milieu subaquatique

Action FFESSM

Mise en place d'outils d'information et de sensibilisation du public



Exposition "La biodiversité subaquatique"

La FFESSM a conçu et réalisé une exposition à l'occasion des Journées de la mer, des lacs et des rivières 2010, qui a été placée sous la signature du partenariat avec l'Agence des aires marines protégées et organisée sur le thème de la biodiversité marine.

Cette exposition est modulable et mobile. Elle est utilisée par la FFESSM à l'occasion de diverses manifestations d'envergure (Assises vertes du sport et du développement durable, Festival mondial de l'image sous-marine, Festival international du film de Toulon, Salon de la plongée de Paris, Partenariat avec d'autres fédérations, assemblées générales régionales ou nationale de la fédération...) et est à disposition des Od.

En dehors du panneau générique, l'exposition a été conçue pour valoriser le lien entre les activités encouragées par la FFESSM et la découverte du milieu sous-marin grâce à 10 panneaux illustrant cinq espaces subaquatiques à travers le portrait scientifique et onirique à chaque fois d'une espèce symbole de la biodiversité sous-marine : l'espace Méditerranée, l'espace Atlantique-Manche, l'espace Caraïbes, l'espace Indo-Pacifique et l'espace « eaux intérieures ».

Dossier *Subaqua* sur les actions "De Natura 2000 au développement durable, la FFESSM s'engage"

La revue fédérale dans son numéro 225 de juillet-août 2009 a réalisé un grand dossier sur ce sujet, prenant acte de la responsabilité de premier plan de la FFESSM pour porter témoignage et information auprès du public.

Hors-série *Subaqua* N°1 "À la découverte de la vie sous-marine"

Ce hors-série de *Subaqua*, le premier réalisé et publié par la fédération, est écrit par la commission nationale de biologie subaquatique (cette dernière deviendra en 2004 commission environnement et biologie subaquatiques). Son succès prouve l'intérêt des plongeurs pour ce thème. D'autres éditions corrigées et évolutives sont venues plus récemment renouveler cette première publication. Le sujet de ce hors-série est celui qui a eu le plus de réussite parmi nos H-S de la FFESSM.



FFESSM : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille - cedex 07

Tél. 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43 - www.ffessm.fr

▶ N° Indigo 0 820 000 457

0,15€ TTC/mn



Objectif N°4

Participer à la concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique

L'usage de l'espace ou des ressources maritimes, et plus généralement aquatiques, est convoité par des professionnels qui y trouvent les ressources nécessaires au développement de leur activité (la pêche par exemple), par les activités de loisir qui s'y diversifient, par les activités de transport ou de défense, mais aussi par la production énergétique, ou encore la protection de l'environnement.

Les modifications et le nombre de pratiquants de ces usages s'accroissent et vont s'accroissant, modifiant les équilibres entre usagers, et par là même l'équilibre du milieu. Le Grenelle de la mer a porté un coup de projecteur sur l'avenir de la mer et ces enjeux multiples.

La FFESSM se veut partie prenante de l'encadrement de ces évolutions afin de permettre le développement durable de ses activités. En particulier elle veut exister dans la concertation avec les parties concernées (gestionnaires, acteurs publics...), afin d'éviter toute mesure visant à restreindre ou exclure tout ou partie des activités subaquatiques.

Cette concertation sur les sites est surtout menée au niveau local et départemental, par l'intermédiaire des représentants élus. Ce sont en général les préfetures qui conduisent les concertations.

Au niveau régional, départemental ou local

Les comités régionaux, les CODEP et les clubs de la FFESSM concernés par des aires marines protégées (parc, réserve ou site Natura 2000), l'implantation d'éoliennes en mer, ont ainsi tout intérêt à contribuer à la définition des usages et réglementations particulières en participant aux différents comités mis en place, pour garantir le maintien et le développement de leurs activités dans des conditions permettant de préserver les espèces et les habitats naturels.

Les clubs et les pratiquants seront en effet tenus de respecter les éventuelles réglementations en place (interdictions, limitations...).

Par ailleurs, les clubs locaux peuvent être encouragés à mettre en place des opérations de formation ou de sensibilisation des pratiquants (comportement/espèces fragiles...), à participer à des manifestations en direction du public, à des opérations d'observation (espèces invasives, changements climatiques...), et à signer une charte qui les responsabilise et les engage et dans la préservation du milieu. En s'appropriant ces outils, les aires marines protégées peuvent devenir des plus values pour les structures.

Au niveau national

La FFESSM est présente dans les instances de concertation nationales sportives ou environnementales pour faire connaître la spécificité de ses activités, prendre des positions, ou envisager les modalités d'adaptation des pratiques.

Sur le plan institutionnel, la FFESSM contribue activement aux commissions et groupes de travail ministériels ou interministériels afin de participer à la stratégie nationale du développement durable et d'influer sur les politiques de l'État en lien avec ses activités :

- Le comité national de concertation sur les aires marines protégées.
- Le groupe de travail sur Natura 2000 en mer.
- Le comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).
- Le conseil national des sports de nature.
- Le Grenelle de l'environnement - COMOP 12 : participation à la rédaction de la charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable (2008).
- Les Assises du sport et du développement durable (2010).
- Les consultations sur l'éolien en mer (2009 et 2010).

Elle participe activement *via* le Conseil national olympique et sportif français et *via* le Conseil interfédéral des sports nautiques, à la définition et à la mise en place des mesures permettant d'articuler le développement des pratiques sportives dans le respect des sites naturels. Cette implication se décline au niveau régional et départemental dans l'implication des organismes déconcentrés dans les C_{DESI}, les comités de pilotage Natura 2000, les comités de gestion des parcs naturels...

Les C_{DESI} – P_{DESI}

Derrière ce sigle se cache la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (C_{DESI}) qui a en charge, depuis 2002, de trouver des solutions opérationnelles et concertées aux problèmes de gestion et de développement des sports de nature : c'est-à-dire l'accessibilité, la fréquentation, les aménagements des sites naturels de manière à garantir par une pratique raisonnée et la préservation de ces espaces. Le secrétariat de cette commission est animé par le conseil général et ses missions sont définies par le *Code du sport* (art. 311-2). Elle participe en particulier à l'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (P_{DESI}), et favorise les relations avec d'autres politiques sectorielles comme celles du tourisme.

Les sites inscrits au P_{DESI} peuvent non seulement bénéficier de mesures d'aménagement et d'accessibilité, mais ils acquièrent un statut juridique particulier qui délègue la responsabilité des propriétaires aux organisateurs de l'activité : c'est important pour tous les sites de plongée ou de nage situés en propriété privée (plans d'eau, carrières...).

Pour en savoir plus

<www.cdesi-sportsdenature.fr>

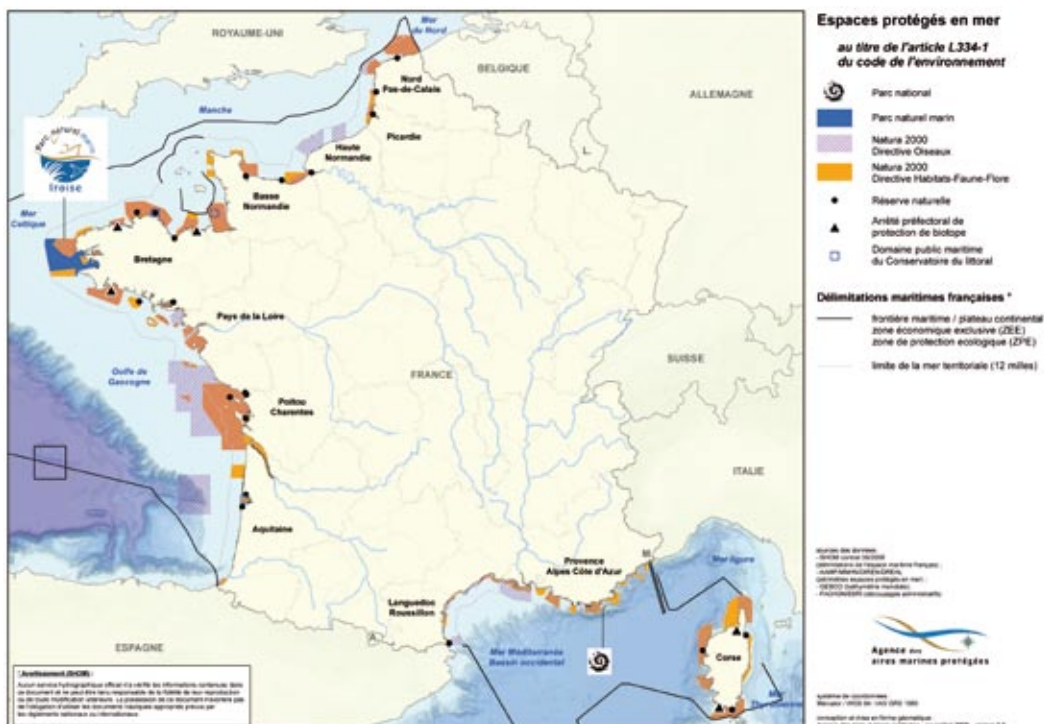
Objectif N°4

Participer à la concertation pour un usage durable de l'espace sous-marin

Action FFESSM

Parcs naturels marins et activités sportives sous-marines

Action de niveau national, régional et départemental.



Le contexte

Les parcs naturels marins sont des outils créés par la loi du 14 avril 2006 pour protéger la mer. Le parc naturel marin vise de vastes espaces sur lesquels coexistent patrimoine naturel remarquable, écosystèmes de qualité et activités multiples.

La France a l'ambition de couvrir d'aires marines protégées 10 % de la surface totale de ses espaces maritimes. Le plan stratégique de préservation de la biodiversité adopté en 2010 à Nagoya fixe ce même objectif à l'échelle internationale pour 2020.

La France a prévu de se doter de dix parcs naturels marins d'ici 2012.

Elle compte en 2010 deux parcs naturels marins :

- Le parc naturel marin d'Iroise.
- Le parc naturel marin de Mayotte.

Trois nouveaux parcs devraient voir le jour en 2011 :

- Côte Vermeille, (étude lancée le 11 mars 2008).
- Estuaires picards (de la Somme, de l'Authie et de la Canche) (étude lancée le 28 février 2008).
- Archipel des Glorieuses (océan Indien).

Plusieurs autres sont à l'étude :

- Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais (20 juin 2008).
- Bassin d'Arcachon.
- Le golfe normand-breton.

Dans chaque parc marin, un conseil de gestion, où sont représentés les usagers et professionnels de la mer, définit le plan de gestion et de protection.

Une convention cadre nationale entre la FFESSM et l'Agence des aires marines (AAMP)

La Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) et l'Agence des aires marines protégées (AAMP) se sont engagées dans un partenariat pour concilier les enjeux de protection de la biodiversité marine avec le développement durable des pratiques subaquatiques (convention cadre du 25 février 2010).

Les deux structures ont pris 4 engagements :

1. Encourager la production et la mutualisation des informations sur les milieux sous-marins.
2. Contribuer au développement durable des activités subaquatiques et notamment de la plongée scaphandre, de la pêche sous-marine, de la randonnée subaquatique en encourageant les actions susceptibles de limiter l'impact potentiel de ces activités sur les habitats et les écosystèmes les plus sensibles.
3. Conjuguer les moyens des deux réseaux pour développer et accroître la sensibilisation au milieu marin et au patrimoine naturel, sur la richesse et la fragilité des écosystèmes sous-marins et sur la nécessité de mettre en œuvre des outils et des mesures de gestions appropriés.
4. Contribuer et soutenir des actions pédagogiques et de communication en ce qui concerne les espèces en danger.

Les clubs de la FFESSM et les gestionnaires des aires marines protégées sont encouragés à s'appuyer sur ces engagements pour développer des relations de travail.

Cette convention propose en effet :

- Une proximité de travail, avec l'échange des informations de nature à favoriser la coopération, sur le plan technique, pédagogique, scientifique ou réglementaire et à comprendre les enjeux et les démarches en cours pouvant intéresser chacune des parties.
- Une bonne diffusion de l'information technique, pédagogique, scientifique ou réglementaire via des supports adéquats, permettant d'inscrire de façon pérenne une coopération et de faire converger localement l'intérêt d'une collaboration avec les plongeurs avec une prise en compte de l'environnement par les plongeurs.
- L'identification des modes de concertation de nature à favoriser les échanges.
- Les bonnes pratiques ou les facteurs de résistance de manière à mieux cibler les leviers à mobiliser au niveau national.
- La mise en œuvre de programmes et protocoles conjoints en matière de collaboration, de mise en œuvre de réseaux, de connaissance et de veille : observations, formations, sensibilisation...
- Le développement de projets permettant la conciliation des activités subaquatiques et la protection des écosystèmes marins.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces engagements, plusieurs actions ont été ou sont engagées au niveau national :

1. La conception et réalisation d'une exposition itinérante, sur la biodiversité marine, à l'occasion des Journées de la mer, des lacs et des rivières (2010).
2. La participation à la mise en place d'un réseau d'observateurs en plongée (Rop).
3. La mise en place d'un concours photographique sur les paysages sous-marins de métropole et d'outre-mer (2010/2011).
4. La mise en place d'une étude sur les expériences de gestion des activités subaquatiques dans les aires marines protégées (2011).

État de concertations locales entre OD et parcs marins (enquête février 2011)

Les comités régionaux et les comités départementaux sont les partenaires privilégiés pour s'investir au niveau local dans les instances de concertations préalables à la mise en place des parcs naturels marins et dans les comités de gestion lorsqu'ils sont créés.



Pour exemple :

- Participation du comité départemental 29 de la FFESSM au Conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise (depuis 2007).
- Le comité interrégional Bretagne-Pays de la Loire participe au Comité de concertation du projet de parc naturel marin du « golfe normand-breton » (depuis 2009).
- Partenariats techniques et scientifiques des comités régionaux Provence-Alpes et Côte d'Azur avec le parc national de Port-Cros.
- Participation du comité départemental 13 au Comité de concertation du projet de parc naturel des Calanques.
- Participation du comité départemental 17, et du CIALPC au Comité de concertation du projet de parc marin « estuaire de la Gironde et Pertuis-Charentais ». Des échanges sont en cours concernant le recueil de données sous-marines dans le domaine de la biologie sous-marine. Un partenariat est mis en place avec l'université de la Rochelle concernant la biodiversité du plateau de Rochebonne.
- Participation du comité départemental 62 et du CINPC, au Comité de concertation du projet de parc naturel marin « mer d'Opale et estuaires de Somme ».
- Partenariats techniques et scientifiques entre les commissions régionales de biologie et d'environnement et les parcs ou projets de parcs marins d'Iroise, du Golfe normand-breton, de l'estuaire de la Gironde et des Perthuis charentais.

Pour en savoir plus

- Convention cadre du 25 février 2010 – en téléchargement sur le site internet de la FFESSM : www.ffessm.fr
- Sur les aires marines protégées : <http://www.aires-marines.fr>



Objectif N°4

Participer à la concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique

Action FFESSM

Éoliennes en mer et activités subaquatiques



Le contexte

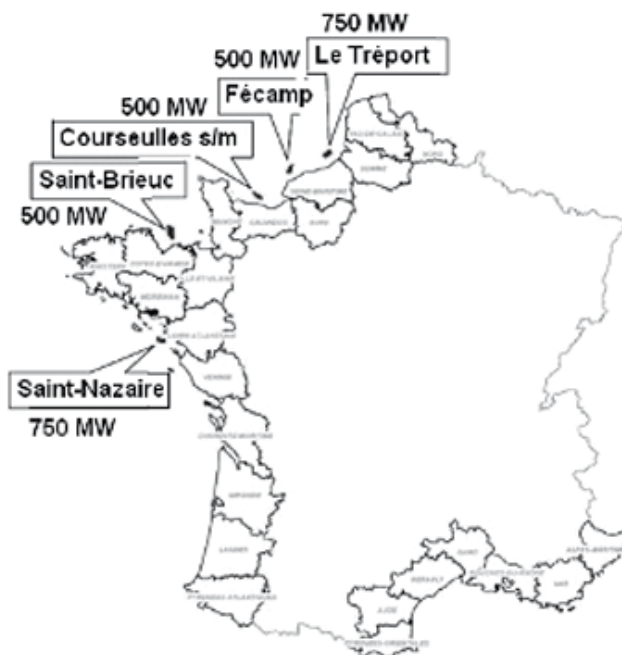
Dans le cadre du Grenelle de la mer et de la politique en faveur des énergies renouvelables, le gouvernement a impulsé en 2009, le développement de l'énergie éolienne et hydrolienne en mer (objectif de 6 000 MW d'ici 2020). Les enjeux sont importants pour les clubs et SCA de la FFESSM **car les zones les plus favorables pour l'installation de ces équipements se situent au cœur de l'espace concerné par la plongée loisir** : la profondeur idéale pour l'implantation des éoliennes en mer doit en effet être inférieure à 40 m.

Les préfetures maritimes ont produit au cours du premier semestre 2010, à l'issue des réunions de concertation, un document de planification identifiant les zones plus ou moins favorables à l'implantation d'éoliennes, avec 3 types de zones : exclusion/forte contrainte/moins contrainte. Fin janvier 2011, le gouvernement a retenu 5 zones pour construire des éoliennes en mer : Le Tréport, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire.

Un appel d'offres (pour un potentiel de 3 000 MW) sera lancé en mai 2011, avec décision d'attribution prévue pour le premier semestre 2012.

D'autres projets peuvent néanmoins se développer sur d'autres zones, à l'initiative d'opérateurs privés.

Éoliennes en mer Un potentiel de 3 000 MW



Une position nationale de la FFESSM

La FFESSM a participé aux réunions de concertation et de planification « Énergies marines renouvelables » mises en place par les préfetures sur les façades Méditerranée, Manche/mer du Nord et Atlantique, entre le mois de décembre 2009 et février 2010, afin de prendre la mesure de cette politique et d'identifier les possibilités pour les représentants régionaux ou locaux de la FFESSM de contribuer aux choix des zones géographiques d'implantation.

La FFESSM a porté sur ce sujet deux positions :

1. Dans une logique de préservation des sites naturels et culturels les plus riches : inscrire les sites de plongée existants **en zones à forte contrainte** pour l'implantation d'éoliennes.
2. Dans une logique de développement de l'activité et de diversification des sites de plongée (quand il n'y a pas d'enjeux de préservation) : créer, lors de ces implantations, des récifs artificiels favorables à la colonisation animale et végétale, et ouverts à la plongée loisir.

La question de l'accessibilité des sites d'implantation des éoliennes à la plongée est liée aux caractéristiques techniques des installations. Les réponses sont donc apportées par les opérateurs au cas par cas pour chaque installation.

Des contacts pré-opérationnels avec RTE

En anticipation de ces projets, la FFESSM a rencontré, en septembre 2010, RTE (Réseau de transport de l'électricité) qui sera chargé des raccordements des parcs éoliens à la terre.

Trois axes de travail ont été proposés et ont retenu l'attention de RTE :

1. Consultation par RTE des Od, en amont des tracés de raccordement, afin d'éviter les sites de plongée (épaves, sites naturels...).
2. Être associés aux solutions retenues en cas d'enrochements afin de concilier les choix techniques et les activités subaquatiques (pose de bouées de mouillage...).
3. Envisager des protocoles de suivis volontaires de type suivis biologiques ou évolution des sites après travaux, sur les installations submergées.

Réalisations locales, projets à l'étude

Plusieurs Od se sont saisis de cette problématique (données février 2011) :

- Un parc éolien de 21 machines est à l'étude face à Veulettes-sur-Mer (76) et suivi par un club local. Une demande pour un suivi faune, flore aux pieds des éoliennes est en cours.
- Un projet d'implantation d'hydroliennes est en discussion en Bretagne-Pays de la Loire. Après une phase de test en modèle réduit dans l'estuaire de l'Odet en 2009, la mise en place d'un site d'essais en vraie grandeur est prévu entre l'île d'Ouessant et le continent en 2012. Le CIBPL suit ce projet.
- Des projets d'implantation d'éoliennes en mer sont prévus face au littoral audois. Le comité départemental 11 a émis le souhait de participer au projet.



Objectif N°4

Participer à la concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique

Action FFESSM

Natura 2000 et activités subaquatiques



Le contexte

Natura 2000 est un réseau européen de zones naturelles protégées qui comprend environ 26 000 sites et couvre près de 18 % du territoire terrestre de l'Union européenne et plus de 130.000 km² de ses mers et océans (chiffres 2010). Ce réseau vise à assurer la conservation et l'utilisation durable des zones de grande valeur du point de vue de la biodiversité, ainsi que la survie à long terme des espèces et des habitats d'Europe les plus précieux et les plus menacés, conformément à deux directives européennes.

- **La directive «Oiseaux»** (1979) prévoit la création de Zones de protection spéciales (ZPs) afin d'assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire.
- **La directive «Habitats»** (1992) prévoit la création de Zones spéciales de conservation (Zsc) destinées à permettre la conservation d'habitats et d'espèces.

Chaque État membre doit développer la mise en place de ces sites Natura 2000 et mettre en place une fois ces sites reconnus « d'importance communautaire » les mesures de gestion nécessaires.

La France a étendu depuis 2008 son réseau de sites sur les espaces marins et elle met progressivement en place des préconisations de gestion qui permettront d'atteindre les objectifs de conservation. L'idée est de ne pas mettre en place de réglementation spécifique mais d'inscrire la préservation dans la pratique des usagers, et donc de privilégier les mesures à caractère contractuel.

Pour en savoir plus sur Natura 2000, pour connaître les zones concernées

- Le site du MEEDDM : <http://www.natura2000.fr>
- Portail Natura 2000 du ministère en charge de l'Écologie : <http://www.natura2000.fr>
- Site de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000>
- Annuaire du réseau Natura 2000 : <http://annuaire.n2000.fr>

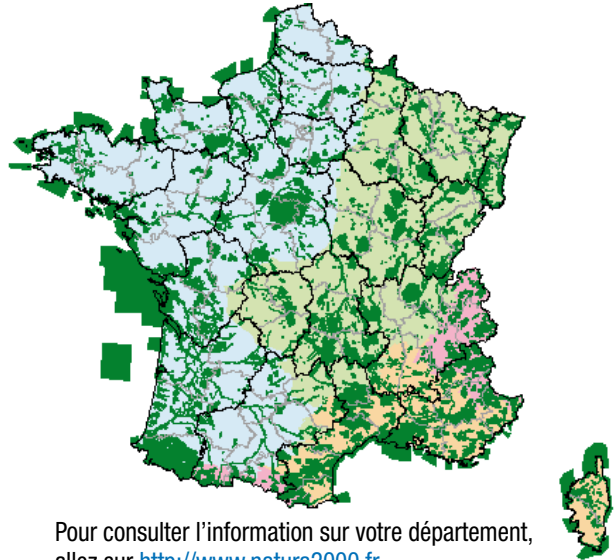
Textes utiles : - Décret N°208-457 relatif aux sites Natura 2000 (en mer).
- Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

L'organisation « Natura 2000 » en France

En mer, le préfet maritime, à terre le préfet, parfois une collectivité, préside, pour chaque site, un comité de pilotage dit « COPIL » réunissant les acteurs locaux (collectivités, administrations, usagers...) et auquel peuvent participer les comités régionaux ou départementaux concernés de la FFESSM, au sein du collège des « usagers ».

Un **opérateur Local** (association, syndicat mixte, collectivité...) est désigné par le préfet pour élaborer le « **Docob** », document d'objectif, qui fait référence sur les usages dans un site Natura 2000.

Ce document définit, pour chaque site, un état des lieux écologique et socio-économique, les orientations, objectifs et mesures de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre (cf. article R414-11 du CE). Il est consultable dans les DREAL, préfectures et communes et parfois en ligne.



Pour consulter l'information sur votre département, allez sur <http://www.natura2000.fr>

Natura 2000 et les activités subaquatiques

Le ministère en charge de l'Environnement a examiné trois activités subaquatiques, dans le cadre de l'élaboration d'un référentiel sur les sports et loisirs en mer pour les sites Natura 2000, pour identifier et connaître leur impact sur les sites Natura 2000 : la plongée en scaphandre, la plongée libre intégrant la randonnée subaquatique, et la pêche sous-marine.

Les quelques études scientifiques recensées n'ont pas permis d'identifier d'impacts négatifs représentatifs ou significatifs sur les espèces figurant dans les listes Natura 2000, mais ont néanmoins recensé les différentes incidences de ces activités sur le milieu (ancrages, contacts, éclairage...).

Sur les sites Natura 2000, l'État a pour objectif d'inscrire la préservation dans les pratiques des usagers, sans qu'il y ait besoin de réglementer. Les mesures de restriction concernant nos activités devraient donc être limitées, en particulier parce que :

- Les espèces dont la préservation est ciblée par la Commission européenne ne sont pas celles que nous côtoyons généralement.
- Nos activités ne présentent pas d'impact spécifique lorsque les règles techniques sont correctement appliquées.
- Et aussi parce que plongeurs, randonneurs, photographes et biologistes subaquatiques offrent l'occasion unique, de mieux connaître le milieu naturel, ses fragilités et ses mutations.

Au regard de ces éléments, la FFESSM propose de :

- **Ne pas accroître la réglementation des activités subaquatiques sur les sites Natura 2000.**
- **Rechercher une adaptation des comportements à la fragilité des milieux en particulier par la formation et la sensibilisation des pratiquants.**
- **Privilégier l'élaboration de documents contractuels (charte), dans le cadre de concertations locales pour que les clubs soient reconnus comme partenaires de la gestion du site.**

Les chartes Natura 2000

Ce sont des documents contractuels établis à l'échelle de chaque site Natura 2000, suite à une concertation mise en œuvre par « l'opérateur local » Natura 2000. Les usagers de la mer s'engagent à respecter les objectifs du « DocOB », en mettant en œuvre certaines pratiques respectueuses des habitats et espèces concernées.

Plusieurs chartes « Natura 2000 en mer » avec un volet plongée et pêche sous-marine, sont testées sur différents sites, ou sont en cours d'élaboration.

Pour exemple :

- « Posidonies de la côte des Albères ».
- « Posidonies du Cap d'Agde »...

Implication de la FFESSM dans les sites Natura 2000

Le COPIL mis en place par les préfetures sur les sites Natura 2000 est l'instance privilégiée d'implication de la FFESSM, soit au niveau régional ou interrégional, soit le plus souvent au niveau départemental.

Il est nécessaire en effet d'avoir une bonne connaissance des sites concernés afin d'être en mesure de contribuer à l'élaboration des objectifs de gestion. C'est au sein de ce COPIL également que se construisent les chartes Natura 2000.

Cette implication nécessite cependant une forte disponibilité car elle suppose de participer à un grand nombre de réunions. C'est une des limites actuelles à l'implication des bénévoles de la FFESSM. Cette implication est cependant essentielle pour garantir la possibilité de pratiquer nos activités subaquatiques sur les sites et d'identifier les éventuelles mesures de régulation. Cette implication permet aussi de tisser des liens de proximité avec les gestionnaires des sites et les services de l'État, et de faciliter la compréhension de nos activités.

Au delà cette implication, comités départementaux ou clubs FFESSM peuvent être partie prenante de la gestion des sites : inventaires, suivis volontaires, sensibilisation, cogestion des sites de plongée, etc.

Pour exemples (données février 2011) :

- En Charente Maritime, le comité départemental 17 est partenaire de la mise en place d'une mission de recherche sur la biodiversité du site du « Plateau de Rochebonne », conduite par l'université de la Rochelle.
- En Seine Maritime, le comité départemental 76 participe à l'élaboration de la charte Natura 2000 en mer.
- En Manche, le comité départemental 50 participe au comité de pilotage Natura 2000 du site « Dunes et landes de la Hague ».
- Le CIRPM participe aux réunions sur les posidonies du Cap d'Agde.
- Des clubs de l'Hérault et la commission environnement et biologie subaquatiques de l'Hérault participent au suivi des peuplements faune et flore du site du « bassin de Thau » en partenariat avec les collectivités locales.
- En CIBPL, certains clubs sont partenaires de la gestion de sites Natura 2000.

La déclaration d'incidence pour les manifestations sportives

Depuis la parution d'un décret en avril 2010 (décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000), de nombreux projets, programmes, manifestations ou interventions dans le milieu naturel, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur l'environnement.

De fait, les manifestations sportives visées par le décret, doivent faire l'objet d'une déclaration de leurs incidences à compter du 1^{er} août 2010, qu'elles se déroulent ou non sur un site Natura 2000.

Les activités concernées par La déclaration d'incidence sont :

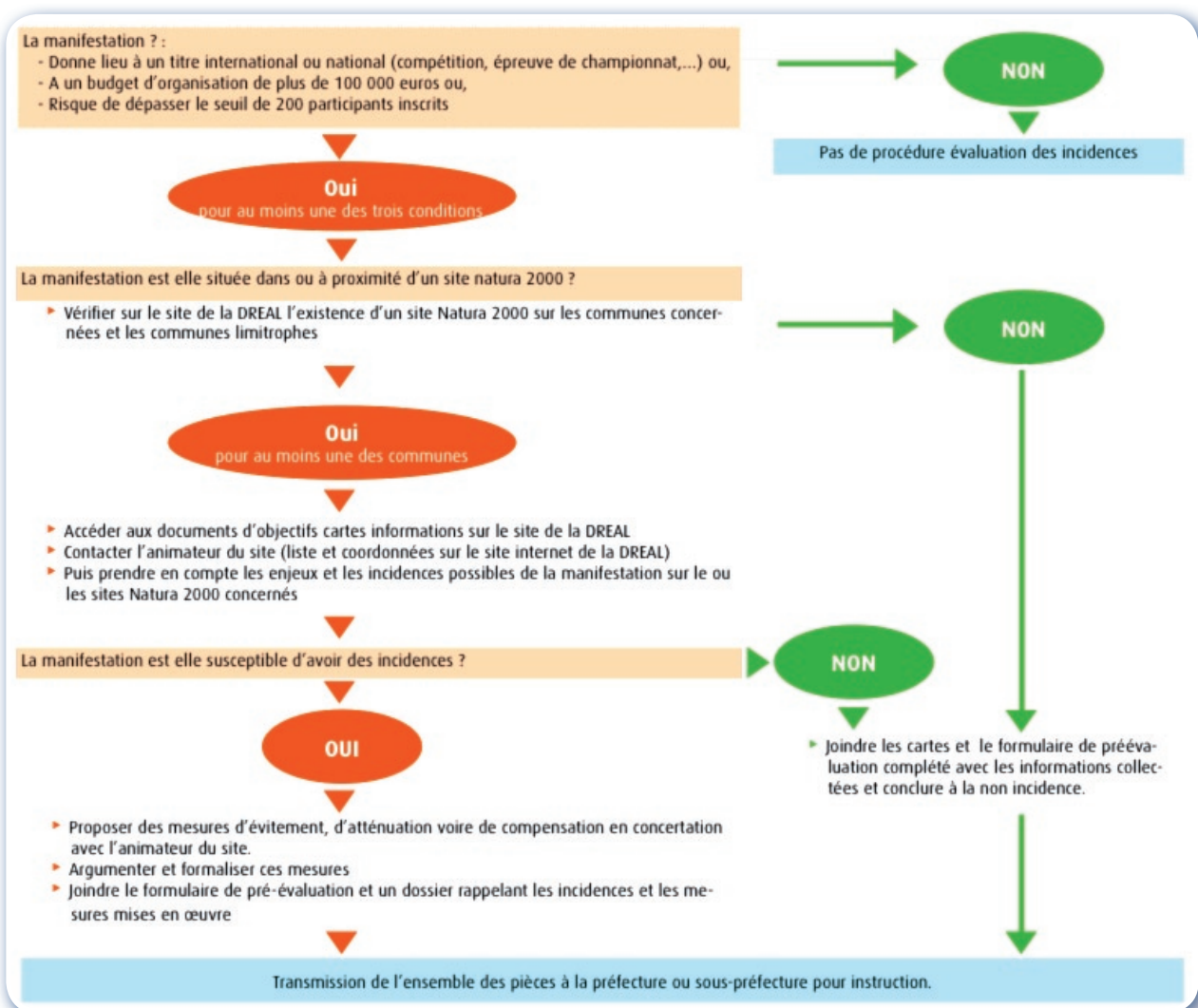
§ 26 : Les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif soumises à déclaration en application de l'article R. 331-4 du Code du sport.

§ 27 : Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la Mer et des Sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés. » (décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 - art. Art.R. 414-19 du Code de l'environnement).

Chaque préfet (de département ou maritime) a la possibilité d'élargir cette procédure à des activités qui ne sont pas encadrés par la réglementation nationale. La liste de ces activités est en cours d'élaboration (mars 2011) et doit fait l'objet d'arrêtés préfectoraux. L'entrée en vigueur de cette disposition a généré la mise en œuvre de procédures locales placées sous la responsabilité des préfets, qui devraient réunir – ou ont déjà réuni – des « instances de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000 ». Il est prévu par les textes que le mouvement sportif soit associé à cette concertation.

Pour la FFESSM, sont directement concernés les championnats de France, d'Europe ou du monde se déroulant en milieu naturel (photographie et vidéo sous-marines, nage avec palmes, nage en eau vive, orientation subaquatique, apnée) mais aussi, plus ponctuellement d'autres activités nationales, régionales ou locales, si le préfet le prévoit.

Important : si l'activité s'inscrit dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou d'une charte Natura 2000, elle peut être exemptée de cette procédure, car les conditions de sa pratique sont définies de manière à respecter les habitats et espèces Natura 2000.



Extrait du site : <http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

La procédure d'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité du projet de manifestation sportive avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Plus précisément, il faut déterminer si la manifestation peut avoir un effet significatif sur les objectifs de conservation des habitats et des espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

La réalisation de l'évaluation des incidences relève de l'organisateur et elle est à sa charge. Les organisateurs sont tenus de faire cette déclaration en précisant les mesures prises pour réduire leur impact. Ils doivent fournir :

- Une présentation simplifiée de la manifestation (dossier à déposer 2 mois au *minimum* avant date de la manifestation).
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles la manifestation est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences doit être jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation administrative du projet.

Sur le plan juridique, la déclaration d'incidence n'est pas une étude d'impact : il n'est pas obligatoire dans un premier temps de recourir à des bureaux d'études spécialisés sauf si le préfet l'exige.

Si la description de l'activité montre que les incidences sont négligeables : la déclaration est dite "simplifiée". Le projet peut se réaliser. Si la description de l'activité montre qu'il y a des incidences significatives, la description doit être complète. Des mesures de réduction, voire des mesures compensatrices doivent être mises en place. Le préfet peut également ne pas autoriser la manifestation.

L'objectif de la démarche, pour les organisateurs, est de démontrer que la manifestation n'aura pas d'incidences significatives dommageables sur le ou les sites Natura 2000 concernés en adaptant si besoin le déroulement de la manifestation.

Il est conseillé en revanche que l'organisateur se rapproche de l'opérateur local, de la DREAL ou de la préfecture maritime avant de compléter son dossier. Il peut également s'aider du site internet Natura 2000 de l'État ou des services déconcentrés (préfectures et département).

Un formulaire de pré-évaluation spécifique aux manifestations sportives est en cours de rédaction et sera bientôt disponible au niveau national.

Un guide méthodologique est en téléchargement : <http://www.natura2000.fr/spip.php?rubrique43>.

La démarche étant nouvelle, la FFESSM est partie prenante des réflexions en cours pour simplifier cette procédure, par exemple :

- La conduite à tenir s'il n'y a pas d'incidences (afin de sécuriser la déclaration de l'organisateur).
- La possibilité de documents cadres (ex : charte, contrats, labellisation des activités...) attestant de la compatibilité de l'activité avec les objectifs du site Natura 2000, qui permettraient à l'organisateur de s'affranchir de la déclaration.



Les textes et contacts sur l'évaluation des incidences Natura 2000

- Articles L. 414-4 et L. 414-5 et R.* 214-34 et suivants du *Code de l'environnement* : [cliquez ici](#)
- Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.
- Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.
- Le document d'objectifs (DocOB) du site Natura 2000 concerné.

Les contacts

- Les animateurs Natura 2000 : Contacter l'opérateur local.
- La direction départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné (DDT(M)).
- La direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la région concernée (DREAL).

L'incidence des activités subaquatiques sur les sites Natura 2000

- Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer : sports et loisirs. Activités, interactions, dispositifs d'encadrement, orientations de gestion. 2009. Agence des aires marines protégées.
- Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000. MEDDTL, Ms. Février 2011 en téléchargement : <http://www.natura2000.fr/spip.php?rubrique43>

Objectif N°4

Participer à la concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique

Action FFESSM

L'initiative française pour les récifs coralliens



L'Initiative française sur les récifs coralliens (IFRECOR) est une action nationale en faveur des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer, engagée sur décision du Premier ministre. L'initiative recouvre toutes actions et mesures prises en faveur des récifs. Les enjeux en sont la protection et la gestion durable des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer.

Pour conduire cette initiative, le gouvernement s'est doté, par décret ministériel d'un comité national, placé auprès du Premier ministre, composé de différents collèges rassemblant les principaux acteurs concernés par la gestion durable des récifs coralliens.

Ce comité suit l'ensemble des actions et mesures en faveur des récifs coralliens.

Il est chargé de piloter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens. Il est placé sous la co-présidence des ministres chargés respectivement de l'Environnement et de l'Outre-Mer. Il s'appuie sur des comités locaux rassemblant, dans chacune des collectivités de l'outre-mer, les acteurs locaux de la gestion des récifs.

La FFESSM participe au comité national et au comité permanent de l'IFRECOR au sein du collège des socio-professionnels.

Rôle

- L'élaboration de la stratégie et du plan d'action national pour les récifs coralliens.
- La formulation de recommandations et d'avis sur les moyens propres à assurer la protection et la gestion durable des récifs coralliens.
- Le développement des échanges entre les élus, les socio-professionnels, les administrations ainsi que les techniciens et scientifiques des différentes collectivités d'outre-mer, relatifs aux pratiques environnementales favorables aux récifs coralliens, résultats d'expériences localisées ou d'actions concrètes.
- L'appui à la recherche de financements nationaux, européens et internationaux en faveur de la protection et de la gestion des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer.
- Le suivi de la mise en œuvre effective des actions dans les collectivités d'outre-mer et de leur intégration dans les cadres régionaux existants.
- L'information du public.
- L'évaluation des actions entreprises.

Les actions de L'IFRECOR

Inventaire des actions en cours en faveur des récifs, mise en place et fédération des réseaux de surveillance des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer, sous nœuds du réseau mondial, élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur des récifs coralliens, appui à la mise en œuvre du plan d'action suivant une approche croisée des problématiques générales des récifs (érosion, pollution des eaux, pêche, etc.) et une approche intégrée sur des sites pilotes, mobilisation des élus, des administrations, et des socio-professionnels, organisation de réunions au niveau national et participation à des réunions internationales avec pour objectif les échanges d'expériences et de bonnes pratiques environnementales, permettant notamment la valorisation des actions françaises, renforcement de la coopération française dans les actions régionales, mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation.

Enjeux pour la FFESSM

- S'impliquer dans la préservation d'un des écosystèmes marins les plus riches et les plus menacés au monde.
- Sensibiliser, informer les structures de plongée affiliées à la FFESSM (associations et SCA) sur la fragilité des récifs : adaptation des pratiques/information des pratiquants (essentiellement des plongeurs en séjour touristique).

Pour en savoir plus

<http://www.ifrecor.org>





Objectif N°5

Promouvoir l'économie des ressources : eau, matériels, déchets, énergie

Les leviers permettant de promouvoir l'économie des ressources, sont multiples car ils renvoient aux différents domaines de l'activité sportive (locaux, bateaux...), et du comportement individuel.

- Sensibilisation : informations, affiches, dépliants, Dvd...
- Engagements éthiques ou contractuels : chartes, Agenda 21.
- Promotion d'aménagements et d'équipements.
- Promotion et reconnaissance : labels...

L'action de la FFESSM se concrétise essentiellement par la diffusion d'outils développés par les institutions publiques (ministère du Développement Durable ou ministère du Sport en particulier, ADEME) ou par des partenaires (CNOSF...).

Promotion de la « sobriété énergétique »

- Transports à faibles émissions de Co₂ : transports en commun (trains, covoiturage), pour se rendre sur les sites de pratique, sur les manifestations (compétitions...), aux réunions.
- Éclairages adaptés aux besoins (locaux des clubs) et à la performance énergétique des équipements (ampoules basse consommation...).
- Équipements à faible consommation énergétique (moteurs de bateau, compresseurs) lors de leur renouvellement, et effectuer des entretiens réguliers limitant l'émission de polluants.

Réduction de la consommation en eau potable

- Limiter la durée des douches en piscine, dans les locaux clubs, sur les ports (minuteurs, jets à débit limité...).
- Installation de bacs de rinçage pour le matériel.

Matériels, déchets et pollutions

- Prolonger la durée de vie des matériels par l'entretien, les réparations.
- Privilégier les achats éco-responsables : papier, lestage des plongeurs, gobelets...
- Organiser le tri sélectif dans les clubs.
- Proscrire le rejet à la mer d'emballages, de mégots, non-biodégradables.
- Éviter le rejet à la mer d'huiles, de carburants, de détergents utilisés pour le fonctionnement et l'entretien des bateaux.
- Éviter le rejet à la mer de savons non biodégradables (enfilage des combinaisons, rinçage).

Les activités subaquatiques ne génèrent pas de pollutions directes, aussi la lutte contre les pollutions vise davantage les comportements à bord ou pour l'entretien des bateaux. La FFESSM s'associe aux campagnes de prévention visant à limiter toute pollution du milieu aquatique.

Pour en savoir plus

- Le site internet du **ministère en charge de la Mer** :
<<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prevenir-les-pollutions-aquatiques.html>>

Pour aller plus loin

- Le site du **ministère du Développement Durable**, avec une page sur les éco-gestes en mer :
<<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prevenir-les-pollutions-aquatiques.html>>
- Le site de l'**ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) :
<<http://www2.ademe.fr/>>
- Le réseau « **ECONAV** » est une association qui travaille sur l'ensemble des options écologiques pour la construction, l'utilisation, l'accueil et la fin de vie des bateaux de pêche, de plaisance, de transport et de service. Il met en ligne des fiches pratiques sur les matériaux de construction et d'entretien du bateau : <<http://www.econav.org>>

Objectif N°5

Promouvoir l'économie des ressources :
eau, matériels, déchets, énergie



Action FFESSM

Manifestations éco-responsables



Intégrer le développement durable dans une manifestation, est l'occasion d'afficher les implications de la FFESSM envers l'environnement, de rappeler au public des manifestations les enjeux de cette démarche (enjeux planétaires, humains, sociaux et économiques) ainsi que les retours positifs en termes d'image.

La FFESSM a mis en ligne à destination de tous les organisateurs de manifestations et de compétitions un guide qui, en préambule, livre plusieurs axes de travail.

Axes de travail

Le choix du site :

- Le site de la manifestation fait-il l'objet d'une réglementation environnementale particulière (réserve naturelle, site Natura 2000, parc marin...)?
- Les activités ont-elles une incidence sur le milieu, la faune et la flore ?
Si oui quels comportements ou aménagements peuvent être proposés pour réduire les incidences ?

Transports :

- Minimiser les déplacements individuels et optimiser l'organisation des déplacements collectifs/et respectueux de l'environnement.

Achats, équipements, prestations :

- Privilégier si possible les écolabels officiels. Pour les accessoires promotionnels, sélectionner les produits en fonction de critères environnementaux ou éthiques (produits recyclés, recyclables ou encore issus du commerce équitable, sacs réutilisables et de qualité écologique...).

Annuaire des produits recyclés et des entreprises : <www.produits-recycles.com>.

- Choisir des équipements et matériaux réutilisables ou recyclables (calicots, affiches...).

Éditions et communication responsables :

- Limiter le nombre et la taille des supports papier : préférer le courrier électronique aux envois postaux, préférer l'impression recto-verso...
- Utiliser les imprimeurs et éditeurs engagés dans la marque « imprim'vert » qui concrétise des pratiques respectueuses de l'environnement <www.imprimvert.fr>.

Prévention des déchets, gestion des déchets, collecte... :

- Maîtriser la production des déchets générés lors de la manifestation est un point qui représente sans doute la partie la plus visible de l'engagement des organisateurs.
- Dans le cas d'une utilisation de vaisselle ou de gobelets, privilégiez de la vaisselle réutilisable ou encore de la vaisselle en matériaux recyclables ou biodégradables.
- Recherchez un accord avec la collectivité compétente en matière de gestion des déchets pour récupérer des objets en déchetteries, afin que les déchets soient éliminés suivant des filières conformes.

Économies d'eau :

- Diffuser les consignes d'utilisation des douches et toilettes.
- Sensibiliser aux économies d'eau, notamment pour le rinçage du matériel, en préférant l'usage de bacs aux dimensions appropriées plutôt que l'usage de l'eau courante.

Valorisez l'implication éco-responsable

Informez les participants, les partenaires, la presse... sur les engagements et les actions conduites en matière d'environnement.

Extrait du guide FFESSM des manifestations.

Pour en savoir plus sur l'éco-conception de manifestations

- Guide de l'Éco-communication, vers une communication plus éco-responsable : <www.ademe.fr/>
- Site des éco-événements
- Conseils et recensement des bonnes pratiques
- CNOSF : « Charte du sport pour le développement durable », Agenda 21 du sport français : <www.eco-evenement.org>

Objectif N°5

Promouvoir l'économie des ressources :
eau, matériels, déchets, énergie



Action FFESSM Le bilan carbone



Quel contexte ?

Le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la croissance démographique et la consommation exponentielle... ces constats nous questionnent tous.

Notre « empreinte » écologique s'amplifie.

Pour lutter contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, il est urgent de changer nos comportements dans notre vie et donc aussi dans nos loisirs, dont le sport. Cette dynamique de limitation des impacts doit s'appuyer sur une nécessaire prise de conscience, à partir d'un état des lieux, notamment sur les volets énergétique et climatique.

C'est ce que permet de réaliser le bilan carbone.

Qu'est-ce que la méthode bilan carbone ?

Le bilan carbone est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES), développé depuis 2004 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Quels chiffres sont obtenus avec la méthode bilan carbone ?

Cette méthode prend en compte :

- Les émissions directes de GES : par exemple, l'utilisation de l'énergie pour le chauffage.
- Et les émissions indirectes engendrées par l'activité, par exemple à cause de la fabrication des fournitures utilisées (papier de bureau, équipements sportifs).
- Des transports générés pour l'acheminement de ces fournitures.
- Des déplacements des salariés et des sportifs.
- De la construction des bâtiments occupés.
- De l'alimentation (fabrication, transport des marchandises...).
- De la fin de vie des déchets engendrés.

Quels sont les objectifs de la méthode bilan carbone ?

L'objectif général d'un bilan carbone pour une association sportive est triple :

- Permettre d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par ses activités (stages de formation, rassemblements statutaires, compétitions, locaux, etc.).
- Déterminer des priorités d'actions et aider à la mise en place de plans d'action pour réduire les émissions.
- Évaluer la dépendance des activités sportives fédérales aux variations du coût de l'énergie et identifier des leviers de réduction de coûts.

Comment réaliser un bilan carbone ?

En interne : le bilan carbone peut être réalisé par un membre de l'association qui aura, au préalable, participé à une session de formation bilan carbone. Cette formation, organisée par l'ADEME, permet d'acquérir l'outil et les bases indispensables pour la réalisation d'un tel travail.

Un guide méthodologique bilan carbone spécifique aux activités sportives fédérales, est disponible sur : www.ademe.fr/bilan-carbone.

Avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé : recours à un prestataire externe, habilité par l'ADEME à utiliser la méthode bilan carbone. L'association pourra bénéficier d'une aide financière de l'ADEME.

Ressources générales

Le Conseil national olympique et sportif français (CNO SF)

Dans le prolongement de l'« *Agenda 21 du mouvement sportif français* », le CNO SF a mobilisé l'ensemble du mouvement sportif autour de huit grands objectifs qui constituent autant d'engagements pour un sport et une société écologiquement, socialement et économiquement responsables et durables.

Les thèmes de travail :

- Conduite des politiques sportives, gouvernance.
- Éducation, formation, communication.
- Cohésion sociale, solidarité.
- Sport, santé, sécurité.
- Transports et mobilité, économies d'énergies.
- Ressources naturelles, biodiversité.
- Manifestations, équipements, matériels.
- Économie, solidarité internationale, paix.

En adhérant volontairement à cette charte en 2009, la FFESSM témoigne de son engagement à « *agir pour le bien-être des générations actuelles en préservant celui des générations futures* ».

Pour en savoir plus

- Consultez le site du CNO SF :
 - La charte du sport pour le développement durable.
 - Agenda 21 du sport.
 - Le label « sport et développement durable ».

Le ministère en charge de l'Écologie, du Développement Durable et de la Mer

La politique de développement durable de l'État est formalisée dans « *La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable* », adoptée le 27 juillet 2010. Neuf défis clés ont été définis pour une économie à la fois sobre en ressources naturelles (énergie, matières premières, eau, espace, biodiversité...) et décarbonée mais intégrant aussi les dimensions humaines et sociales.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de,19662.html>

Avec le Grenelle de la mer, initié fin 2008 l'État français a placé la mer au cœur de sa politique de développement durable. La FFESSM y a très tôt pris place pour contribuer aux réflexions sur la pêche de loisir, et sur le rôle des fédérations sportives dans la sensibilisation au milieu marin. Elle amenait en même temps le regard « sous » la mer. En 2009, 137 engagements ont été publiés dans le « Livre bleu du Grenelle de la mer » avec, parmi ceux-ci la volonté de « *favoriser la pratique de la plongée sous-marine, en prenant en compte son impact sur les écosystèmes marins* ». Depuis, le Grenelle de la mer est amené à se décliner dans les différents domaines concernés. Parmi les premières actions citées en exemple par le ministère de l'Environnement à l'occasion du Salon Nautique, le rôle de la FFESSM et des plongeurs dans la connaissance du monde marin (déc. 2010).

Le site internet du ministère offre des ressources sur les politiques et stratégies nationales en faveur du développement durable et de la mer.

Pour en savoir plus

- Consultez le site du MEDDTL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
Livre bleu du Grenelle de la mer

Le ministère des Sports

Le ministère des Sports a pour objectif d'inscrire ses politiques dans le cadre défini par la Stratégie nationale de développement durable. Il a lancé en 2010, en lien avec le CNOSEF, les « Assises du sport et du développement durable », et a défini 4 objectifs principaux :

- Décliner la stratégie nationale de développement durable (SNDP), la stratégie nationale de la biodiversité (SNB) et les projets territoriaux de développement durable (Agendas 21 locaux...) dans le champ du sport et mettre en œuvre le Plan administration exemplaire.
- Formaliser la responsabilité sociétale des organisations sportives (clubs, fédérations, entreprises...) vis-à-vis des impacts de leurs décisions et activités sur la société et sur l'environnement.
- Intégrer pleinement le développement durable dans la stratégie et le fonctionnement des fédérations sportives à travers leurs conventions d'objectifs et les règlements qu'elles édictent à l'attention des clubs et comités sportifs.
- Adapter en conséquence les modes d'interventions du ministère et du CNDP vers une plus grande cohérence et davantage d'incitations.

Le ministère met en ligne sur son site internet des ressources sur le sport et le développement durable, ainsi que des fiches permettant de valoriser les actions conduites.

Le ministère des sports a lancé le 3 mai 2011, la « Stratégie nationale pour le développement durable du sport » pour la période 2010-2013. Il en résulte 234 leviers d'actions et 12 priorités qui engagent le sport dans une démarche ambitieuse de développement durable, autour de 9 défis. Le document complet de présentation de la Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport est consultable sur :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier_participants_SNDDS_3_mai.pdf

Pour en savoir plus

- Consultez le site du ministère des Sports : <http://www.sports.gouv.fr/francais/acteurs-du-sport/sport-et-developpement-durable>

L'ADEME

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est un établissement public qui apporte son expertise et des solutions aux entreprises, aux collectivités et aux citoyens soucieux de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, la prévention de la production de déchets, la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre la pollution des sols ou contre les nuisances sonores.

Elle répond à un ensemble de questions sur le développement durable et offre des services et outils tels une méthode de quantification des émissions de gaz à effet de serre.

L'ADEME apporte également des aides aux personnes physiques ou morales, publiques ou privées pour le financement de projets dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit...

<http://www2.ademe.fr>

Remerciements

Ce guide s'appuie sur les travaux du comité directeur national sur la randonnée subaquatique, le bilan carbone, les sentinelles bleues, les éoliennes en mer, les Journées de la mer, les jeunes, la pêche... et ceux des commissions de la FFESSM.

Il s'est nourri des relations tissées au niveau national avec l'Agence des aires marines protégées, l'Agence de l'eau Rhône Corse Méditerranée, le ministère des Sports, le ministère en charge du Développement Durable et le CNOSF.

Il reprend aussi, pour illustration, quelques initiatives très concrètes menées par des comités régionaux et départementaux ou des clubs et ayant un caractère exemplaire. Il pourra, et nous l'espérons, s'enrichir encore des actions que chacun développe.

Contributions

Les commissions nationales de la FFESSM, en particulier environnement et biologie subaquatiques (Patrice Petit de Voize) et l'équipe DORIS (Vincent Maran), la pêche sous-marine (Joël Bréchaire), et indirectement les autres commissions au travers de leurs travaux et publications.

Le comité directeur national de la FFESSM, en particulier Anne-Solange Dessertine, Fred Di Méglio, Jean Escales, Catherine Hervé, Sylvie Gauchet, Bernard Nowak, Ingrid Richard et Pascal Yann, qui ont produit directement un certain nombre de fiches et constitué un comité de lecture.

Réalisation

Crédits photos : Fred Di Méglio, Pierre Martin-Razi, Patrick Swirc, FFESSM.

Secrétariat de rédaction : Véronique Lhuissier.

Suivi d'édition : Albane Puget.

Mise en page : www.IDgrapiK.com.

Coordination : Sylvie Gauchet.



Fédération française d'études et de sports sous-marins

Siège : 24, Quai de Rive-Neuve 13284 Marseille - cedex 07

Tél. 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

 N° Indigo 0 820 000 457

0,15€ ttc/mn

www.ffessm.fr

